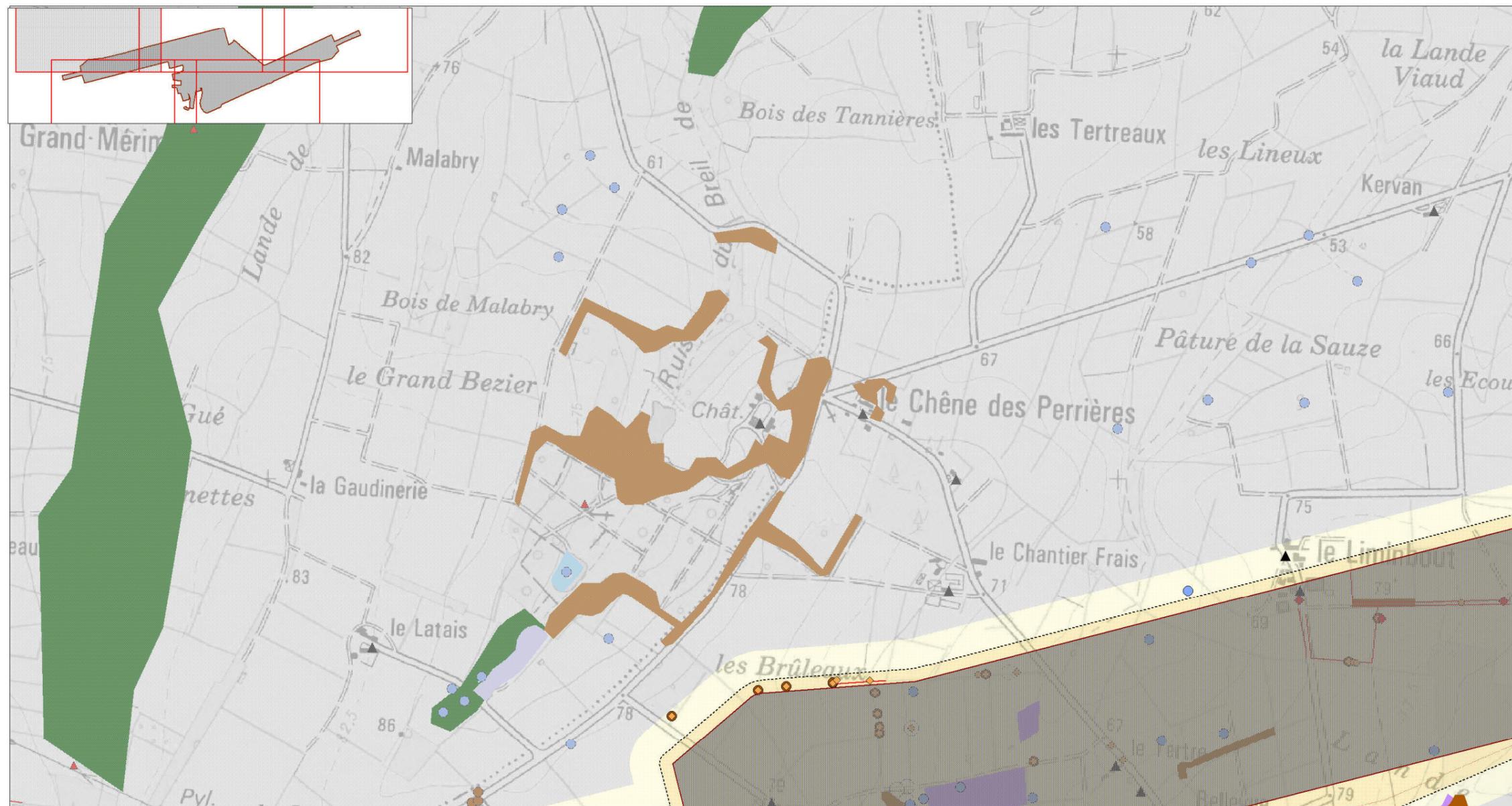


Cartographie de la Piece B-1

Carte A



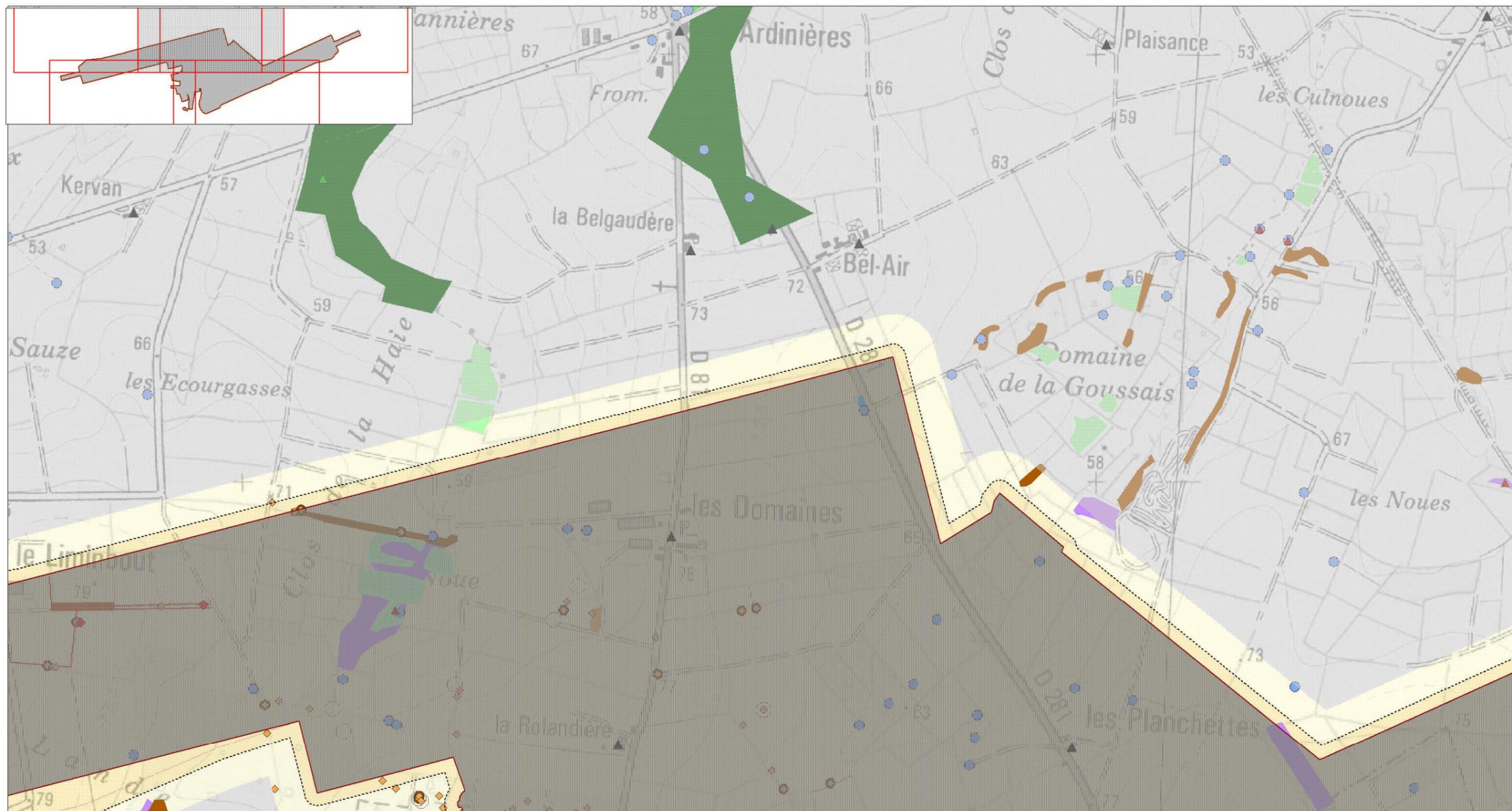
Sources : IGN, Scan 25 - DREAL PDL, CETE de l'Ouest / SIROA, AGO - Biotope 2011 - Cartographie - Biotope, 2011

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> DESSERTE - Zones directement impactées par les aménagements - routes, remblais, bassins DESSERTE - Zones d'influence maximale de rabattement d'aquifère liées aux déblais DESSERTE - Zones non directement concernées par les aménagements (pas de remblais) Emprise de la desserte routière AEROPORT - Emprise à la mise en service AEROPORT - Emprise à la mise en service avec option II du taxiway | <p>Habitats à fort intérêt écologique</p> <p><i>Les habitats à fort intérêt écologique nécessitent la mise en place d'un balisage et un suivi écologique (mesures RT3 et A1) à l'intérieur de la zone tampon de 30 mètres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Zone tampon de 30 mètres autour de l'emprise <p>Informations relatives au Grand Capricorne</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Arbre avec trous d'émergence Grand Capricorne (2011) — Haie utilisée par le Grand Capricorne (2011) ◆ Présence de Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008) — Habitat à Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008) ◆ Arbre potentiellement favorable à moyen terme | <p>Agrion de Mercure</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitat avéré de l'Agrion de Mercure Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure Habitat potentiel du Sphinx de l'Épilobe (données 2006 - 2008) Habitat potentiel du Damier de la Succise (données 2006 - 2008) <p>Chiroptères et oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Gîte arboricole potentiel ▲ Gîte anthropique potentiel Secteur de gîtes potentiels Arbre favorable pour les oiseaux | <p>Habitats naturels remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> Gazons amphibies à Millepertuis des marais Végétations enracinées flottantes / immergées Mégaphorbiaies Prairies humides oligotrophes Landes humides Landes mésophiles ▲ Mare à Flûteau nageant <p>Précautions relatives aux mares</p> <ul style="list-style-type: none"> Mare - balisage et suivi écologique (mesure RT3 et A1) ▲ Mare - suivi écologique (mesure A1) ● Mare à plus de 15 mètres de l'emprise |
|--|--|---|---|



Figure 39. Habitats à fort intérêt écologique en limite d'emprise (carte A)

Carte B



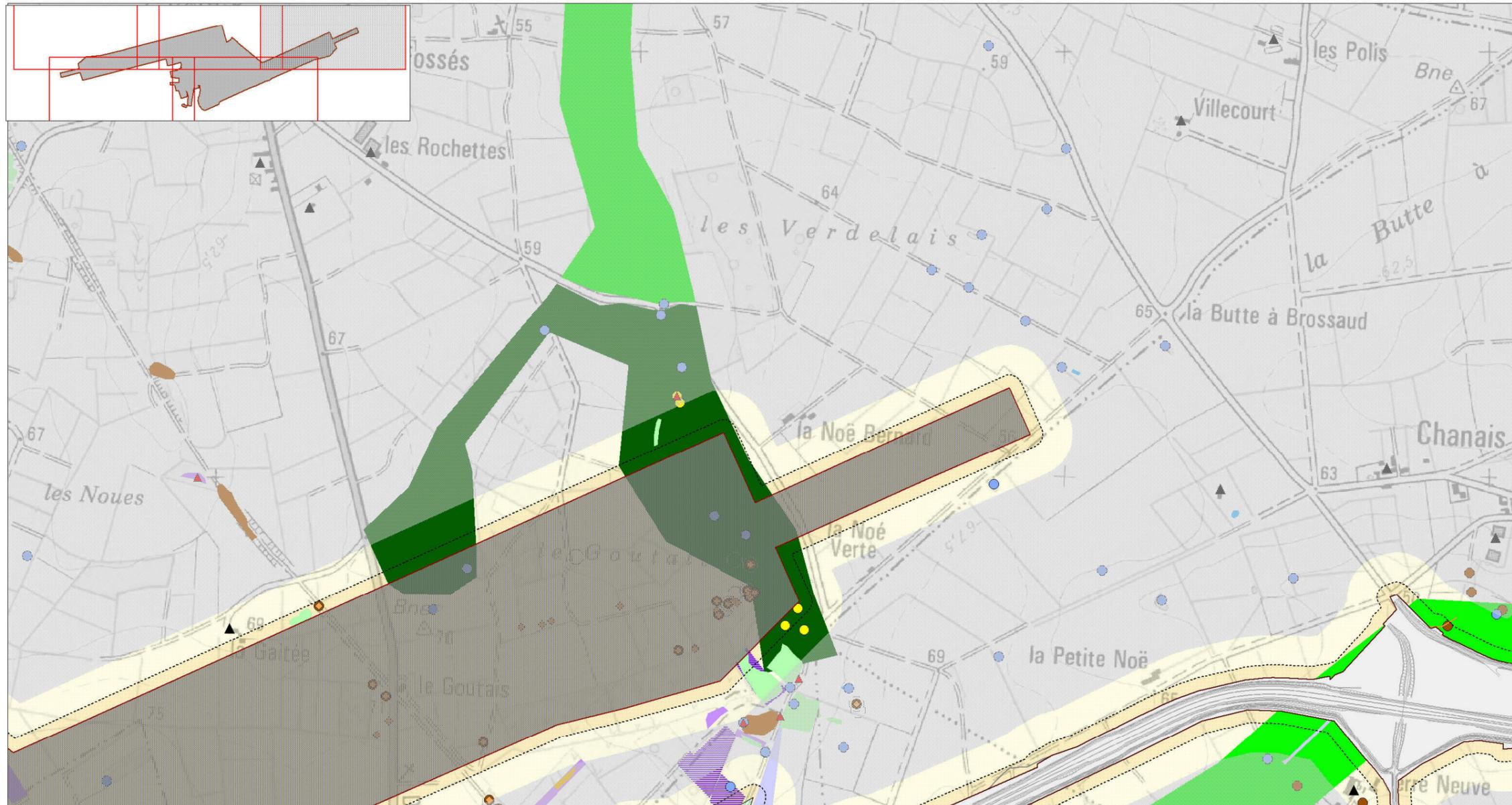
Sources : IGN, scan 25 - DREAL PDL, CETE de l'Ouest / SIROA, AGO - Biotope 2011 - Cartographie - Biotope, 2011

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> DESSERTE - Zones directement impactées par les aménagements - routes, remblais, bassins DESSERTE - Zones d'influence maximale de rabattement d'aquifère liées aux déblais DESSERTE - Zones non directement concernées par les aménagements (pas de remblais) Emprise de la desserte routière AEROPORT - Emprise à la mise en service AEROPORT - Emprise à la mise en service avec option II du taxiway | <p>Habitats à fort intérêt écologique</p> <p><i>Les habitats à fort intérêt écologique nécessitent la mise en place d'un balisage et un suivi écologique (mesures RT3 et A1) à l'intérieur de la zone tampon de 30 mètres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Zone tampon de 30 mètres autour de l'emprise <p>Informations relatives au Grand Capricorne</p> <ul style="list-style-type: none"> Arbre avec trous d'émergence Grand Capricorne (2011) Haie utilisée par le Grand Capricorne (2011) Présence de Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008) Habitat à Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008) Arbre potentiellement favorable à moyen terme | <p>Agrion de Mercure</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitat avéré de l'Agrion de Mercure Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure <p>Habitat potentiel du Sphinx de l'Épilobe (données 2006 - 2008)</p> <p>Habitat potentiel du Damier de la Succise (données 2006 - 2008)</p> <p>Chiroptères et oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Gîte arboricole potentiel Gîte anthropique potentiel Secteur de gîtes potentiels Arbre favorable pour les oiseaux | <p>Habitats naturels remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> Gazons amphibies à Millepertuis des marais Végétations enracinées flottantes / immergées Mégaphorbiaies Prairies humides oligotrophes Landes humides Landes mésophiles <p>Mare à Flûteau nageant</p> <p>Précautions relatives aux mares</p> <ul style="list-style-type: none"> Mare - balisage et suivi écologique (mesure RT3 et A1) Mare - suivi écologique (mesure A1) Mare à plus de 15 mètres de l'emprise |
|---|--|---|---|



Figure 40. Habitats à fort intérêt écologique en limite d'emprise (carte B)

Carte C



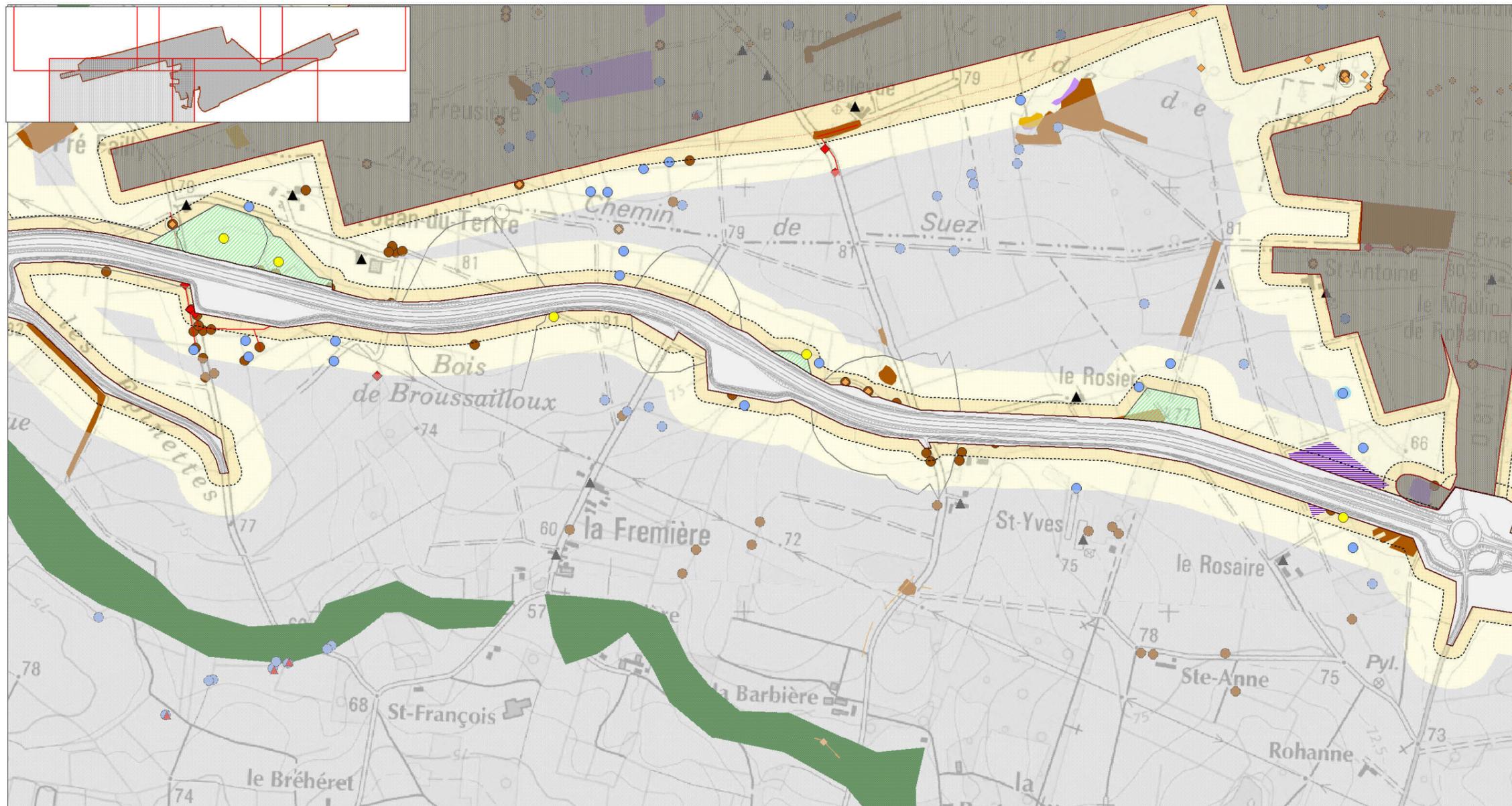
- Légende :**
- DESSERTÉ - Zones directement impactées par les aménagements - routes, remblais, bassins
 - DESSERTÉ - Zones d'influence maximale de rabattement d'aquifère liées aux déblais
 - DESSERTÉ - Zones non directement concernées par les aménagements (pas de remblais)
 - Emprise de la desserte routière
 - AÉROPORT - Emprise à la mise en service
 - AÉROPORT - Emprise à la mise en service avec option II du taxiway
- Habitats à fort intérêt écologique**
- Les habitats à fort intérêt écologique nécessitent la mise en place d'un balisage et un suivi écologique (mesures RT3 et A1) à l'intérieur de la zone tampon de 30 mètres*
- Zone tampon de 30 mètres autour de l'emprise
- Informations relatives au Grand Capricorne**
- Arbre avec trous d'émergence Grand Capricorne (2011)
 - Haie utilisée par le Grand Capricorne (2011)
 - Présence de Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008)
 - Habitat à Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008)
 - Arbre potentiellement favorable à moyen terme
- Agrion de Mercure**
- Habitat avéré de l'Agrion de Mercure
 - Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure
 - Habitat potentiel du Sphinx de l'Épilobe (données 2006 - 2008)
 - Habitat potentiel du Damier de la Succise (données 2006 - 2008)
- Chiroptères et oiseaux**
- Gîte arboricole potentiel
 - Gîte anthropique potentiel
 - Secteur de gîtes potentiels
 - Arbre favorable pour les oiseaux
- Habitats naturels remarquables**
- Gazons amphibies à Millepertuis des marais
 - Végétations enracinées flottantes / immergées
 - Mégaphorbiaies
 - Prairies humides oligotrophes
 - Landes humides
 - Landes mésophiles
 - Mare à Flûteau nageant
- Précautions relatives aux mares**
- Mare - balisage et suivi écologique (mesure RT3 et A1)
 - Mare - suivi écologique (mesure A1)
 - Mare à plus de 15 mètres de l'emprise

Sources : IGN, Scan 25 - DREAL PDL, CETE de l'Ouest / SROA, AGO - Biotope 2011 - Cartographie - Biotope, 2011



Figure 41. Habitats à fort intérêt écologique en limite d'emprise (carte C)

Carte D



Sources : IGN, scan 25 - DREAL PDL, CETE de l'Ouest / SIROA, AGO - Biotope 2011 - Cartographie - Biotope, 2011

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> DESSERTE - Zones directement impactées par les aménagements - routes, remblais, bassins DESSERTE - Zones d'influence maximale de rabattement d'aquifère liées aux déblais DESSERTE - Zones non directement concernées par les aménagements (pas de remblais) Emprise de la desserte routière AEROPORT - Emprise à la mise en service AEROPORT - Emprise à la mise en service avec option II du taxiway | <p>Habitats à fort intérêt écologique</p> <p><i>Les habitats à fort intérêt écologique nécessitent la mise en place d'un balisage et un suivi écologique (mesures RT3 et A1) à l'intérieur de la zone tampon de 30 mètres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Zone tampon de 30 mètres autour de l'emprise <p>Informations relatives au Grand Capricorne</p> <ul style="list-style-type: none"> Arbre avec trous d'émergence Grand Capricorne (2011) Haie utilisée par le Grand Capricorne (2011) Présence de Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008) Habitat à Grand Capricorne (expertises 2006 - 2008) Arbre potentiellement favorable à moyen terme | <p>Agrion de Mercure</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitat avéré de l'Agrion de Mercure Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure Habitat potentiel du Sphinx de l'Épilobe (données 2006 - 2008) Habitat potentiel du Damier de la Succise (données 2006 - 2008) <p>Chiroptères et oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Gîte arboricole potentiel Gîte anthropique potentiel Secteur de gîtes potentiels Arbre favorable pour les oiseaux | <p>Habitats naturels remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> Gazons amphibies à Millepertuis des marais Végétations enracinées flottantes / immergées Mégaphorbiaies Prairies humides oligotrophes Landes humides Landes mésophiles Mare à Flûteau nageant <p>Précautions relatives aux mares</p> <ul style="list-style-type: none"> Mare - balisage et suivi écologique (mesure RT3 et A1) Mare - suivi écologique (mesure A1) Mare à plus de 15 mètres de l'emprise |
|---|--|---|---|



Figure 42. Habitats à fort intérêt écologique en limite d'emprise (carte D)



Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux

Futur Aéroport du Grand Ouest et Desserte routière : Dossier de demande de dérogation

Carte A

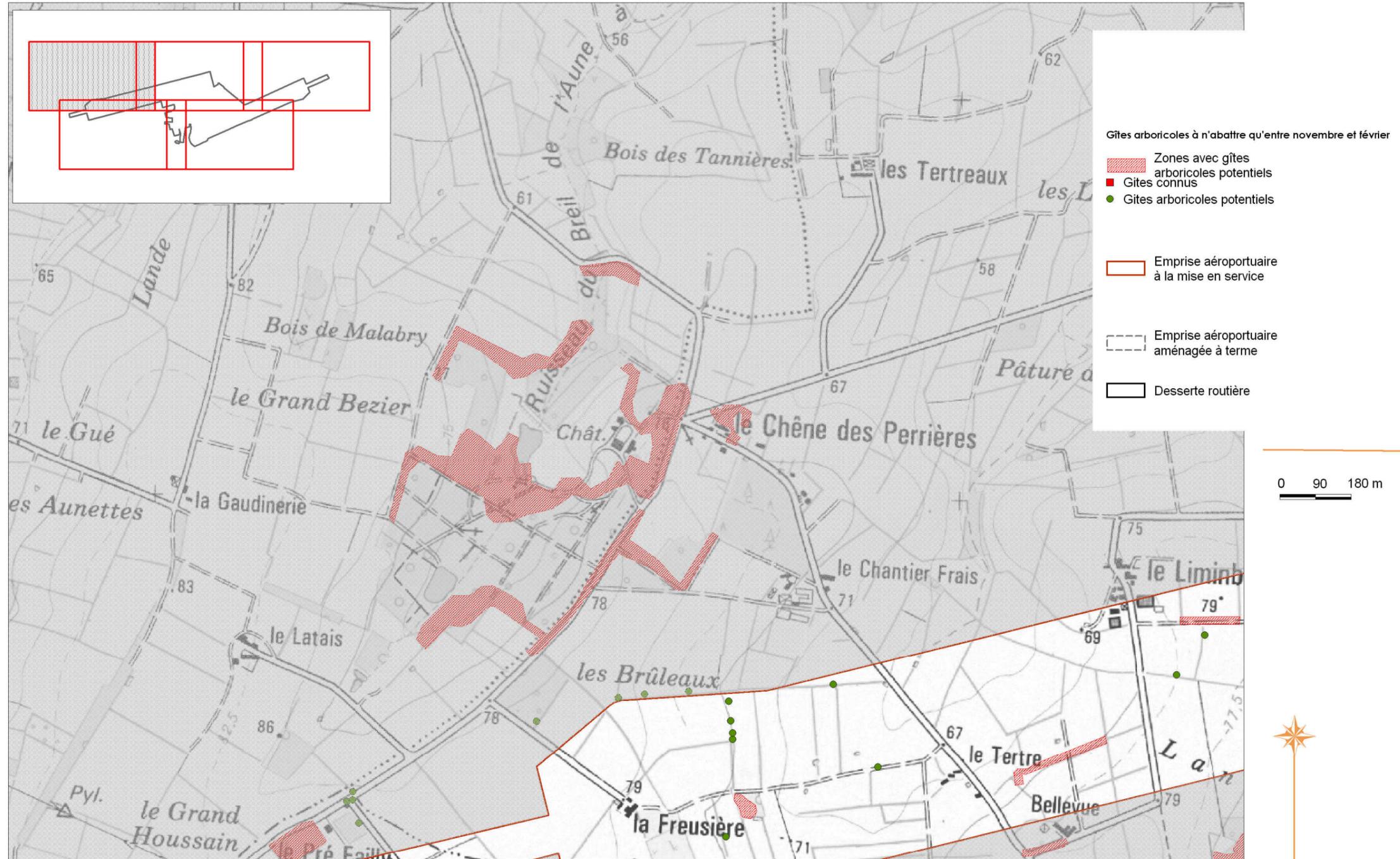


Figure 44. Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux (carte A)

Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux

Futur Aéroport du Grand Ouest et Desserte routière : Dossier de demande de dérogation

Carte B

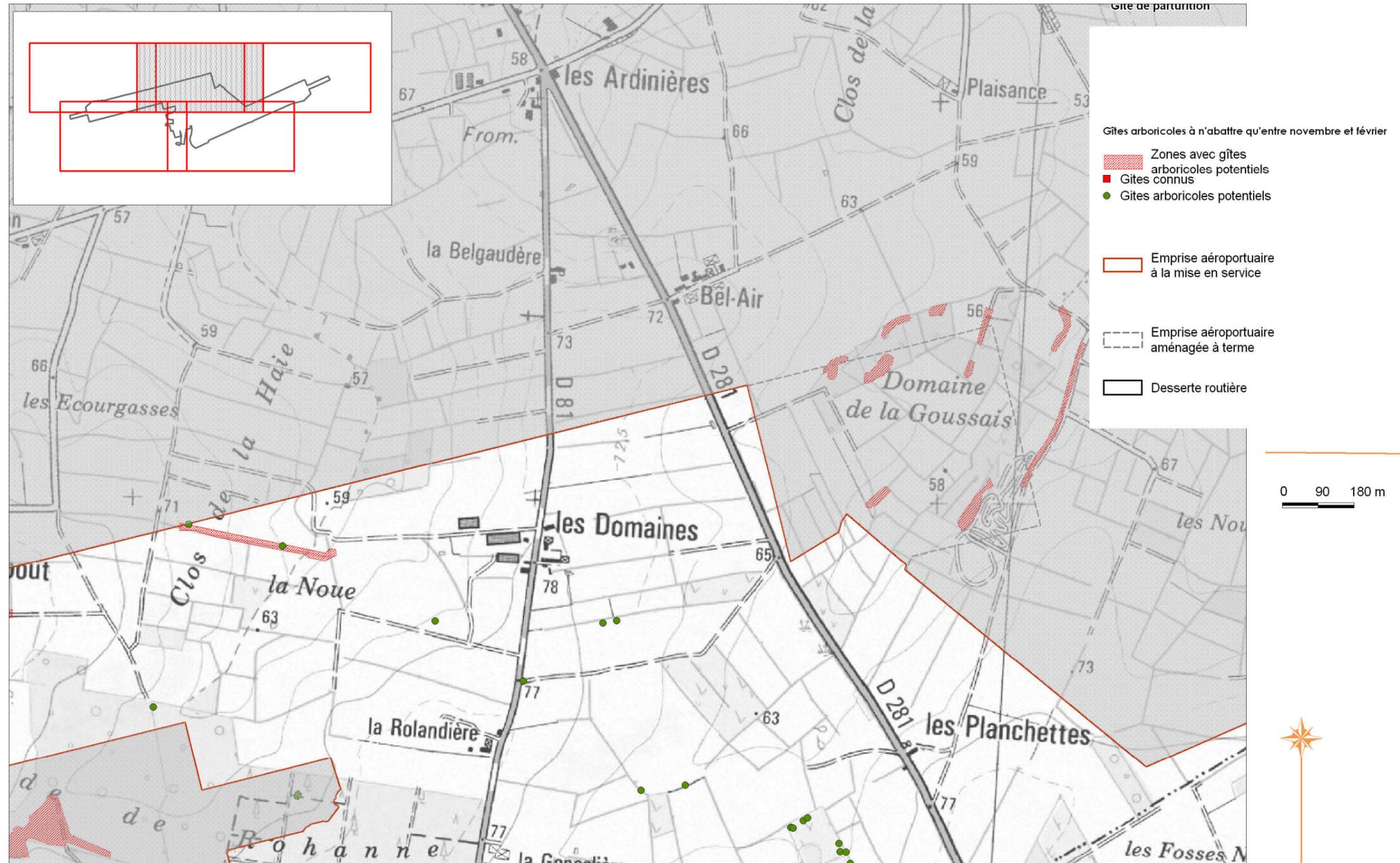


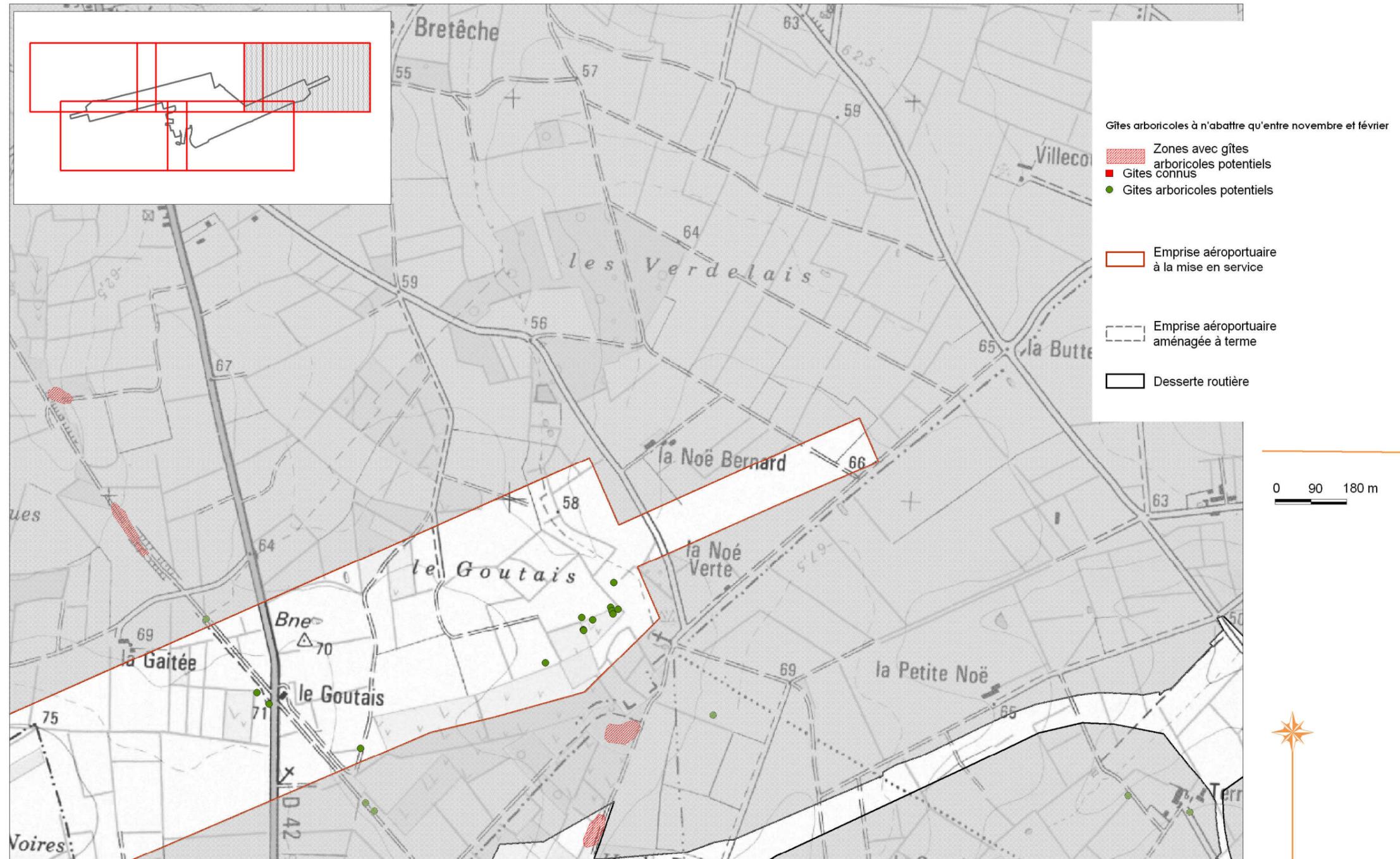
Figure 45. Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux (carte B)



Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux

Futur Aéroport du Grand Ouest et Desserte routière : Dossier de demande de dérogation

Carte C



Sources : Biotope, 2011 - Sources bibliographiques
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / AGO)
Cartographie: Biotope, 2011

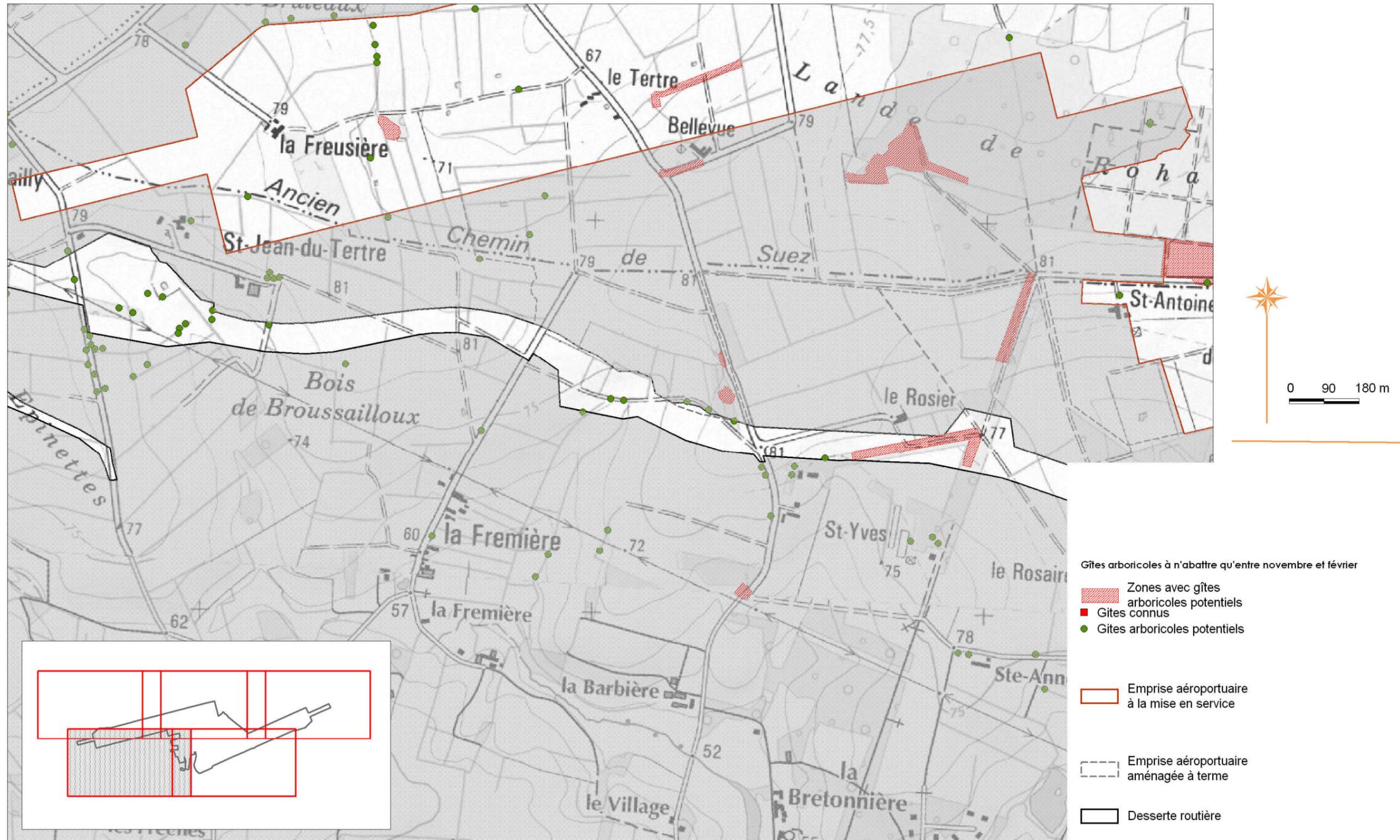
Figure 46. Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux (carte C)



Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux

Futur Aéroport du Grand Ouest et Desserte routière : Dossier de demande de dérogation

Carte D



Sources : Biotope, 2011 - Sources bibliographiques
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / AGO)
Cartographie: Biotope, 2011

Figure 47. Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux (carte D)



Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux

Futur Aéroport du Grand Ouest et Desserte routière : Dossier de demande de dérogation

Carte E

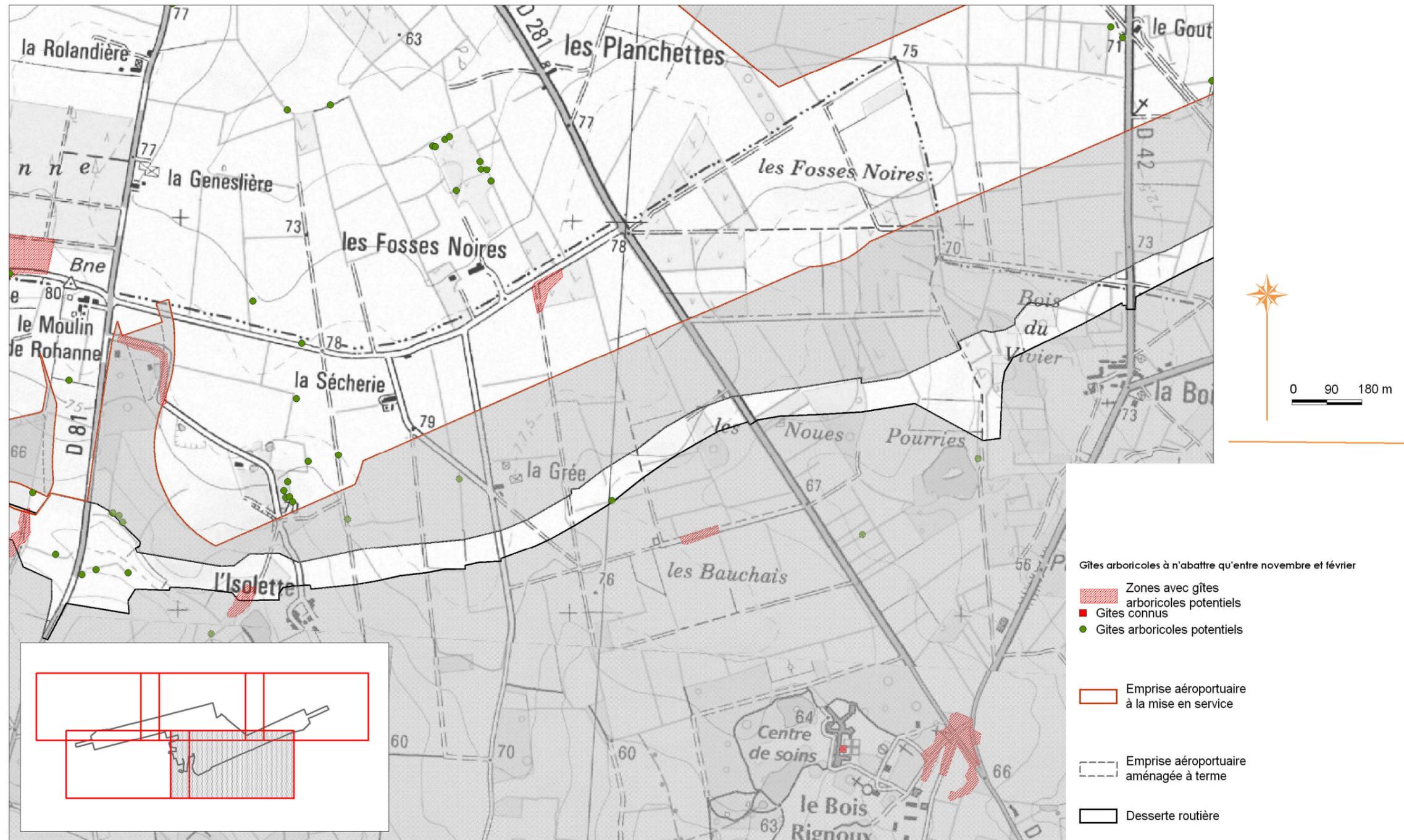


Figure 48. Localisation des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères et faisant l'objet d'une adaptation du planning des travaux (carte E)

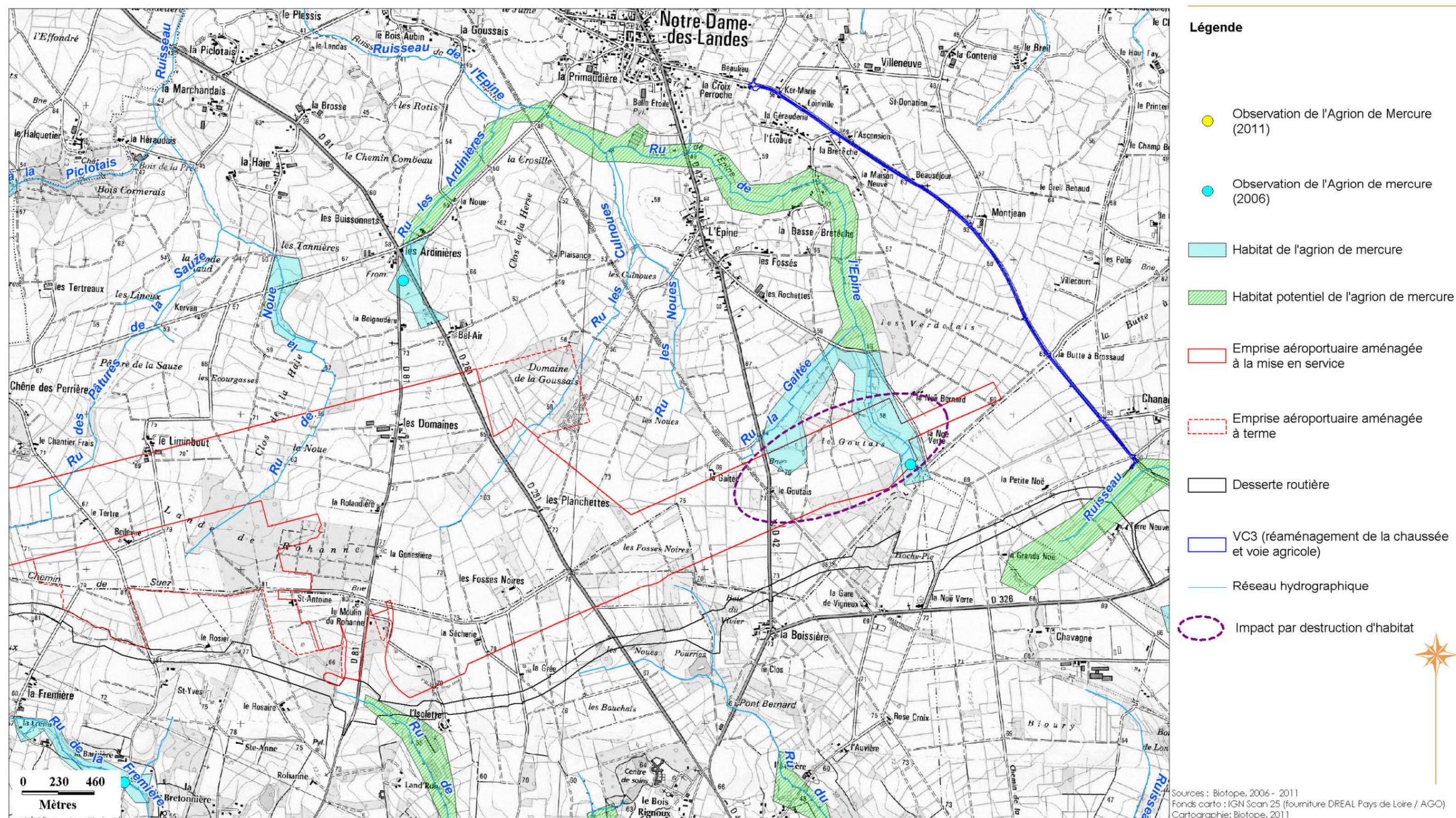
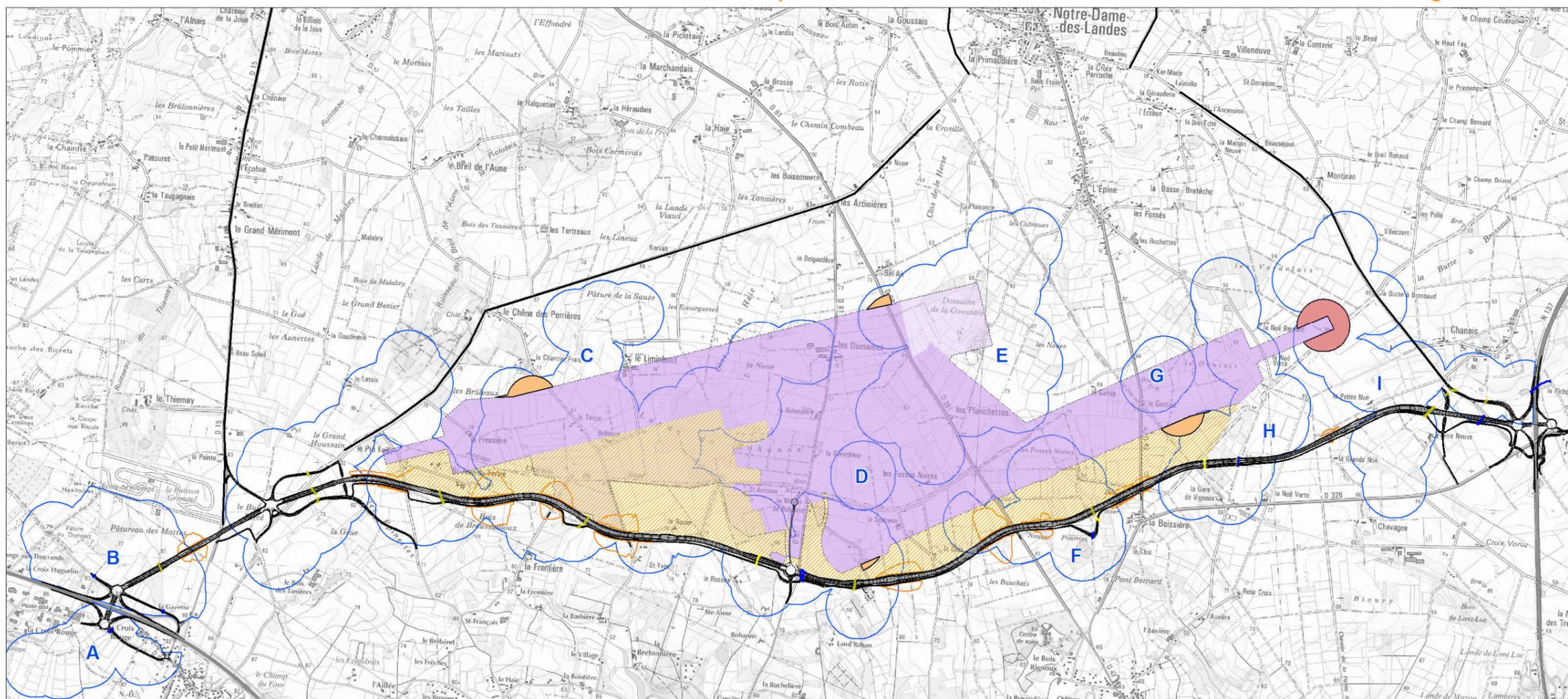
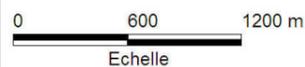


Figure 49. Impact du futur aéroport du Grand Ouest sur l'Agrion de Mercure



Légende

- Emprise aéroportuaire aménagée à la mise en service
- Emprise aéroportuaire aménagée à terme
- Programme viaire
- Desserte routière
- Zone d'influence maximale de rabattement d'aquifère liée aux déblais (desserte)
- Zone de défrichement total
- Zones enclavées entre les aménagements et subissant un impact fonctionnel fort par isolement
- Types d'ouvrage mis en place sous voirie :
 - faune
 - hydraulique
 - mixte
- Zones dégagées de tout obstacle
- Réseaux de mares identifiés (n° du complexe)



Sources : Biotope, 2011 - AGO, 2011 - DREAL Pays de la Loire - CETE de l'Ouest, 2011
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / AGO)
Cartographie: Biotope, 2011

Figure 50. Localisation des secteurs par type d'impact envisagé - Groupe des amphibiens

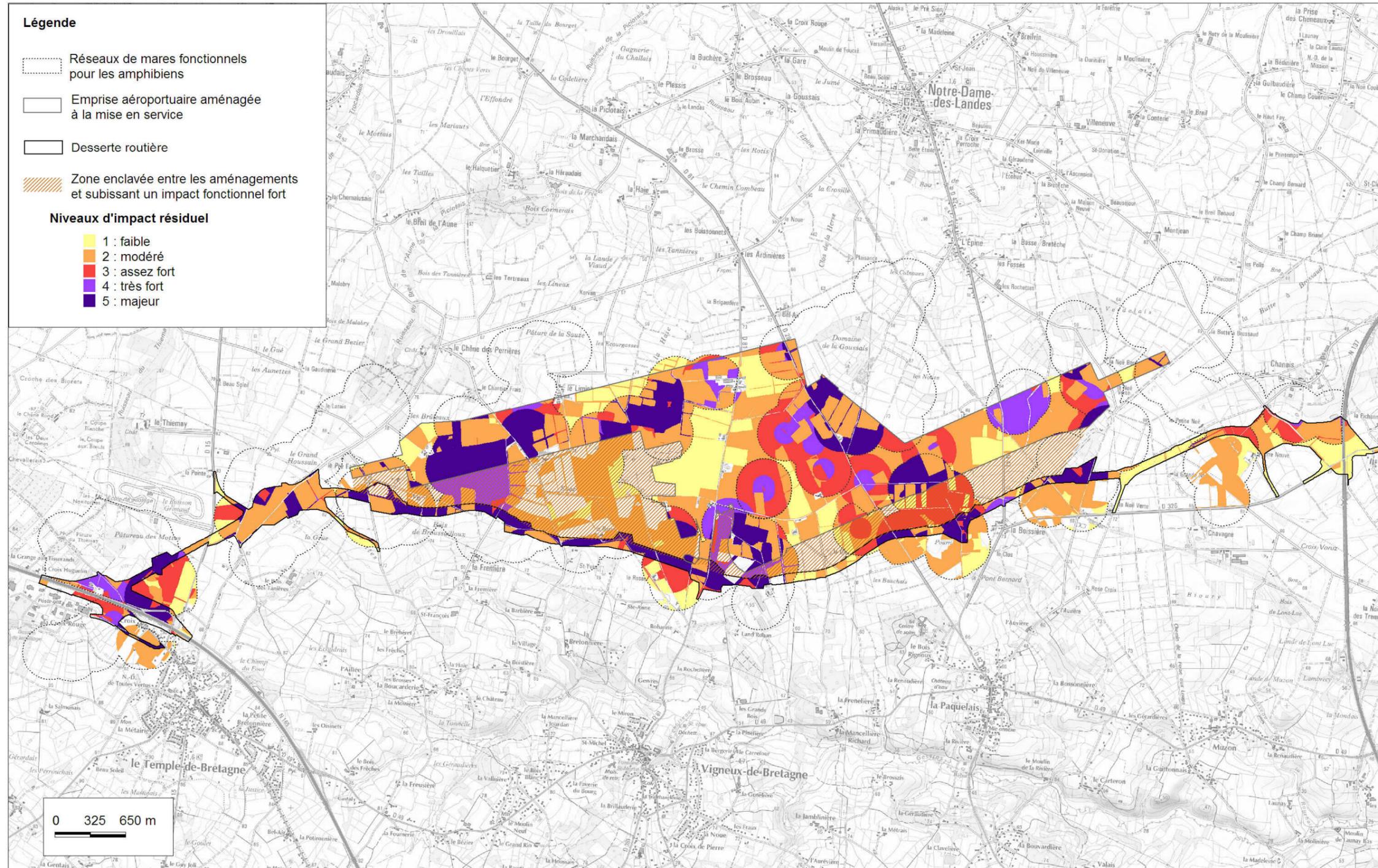


Figure 51. Niveau d'impact résiduel pour le groupe des amphibiens à l'échelle de l'aire d'étude

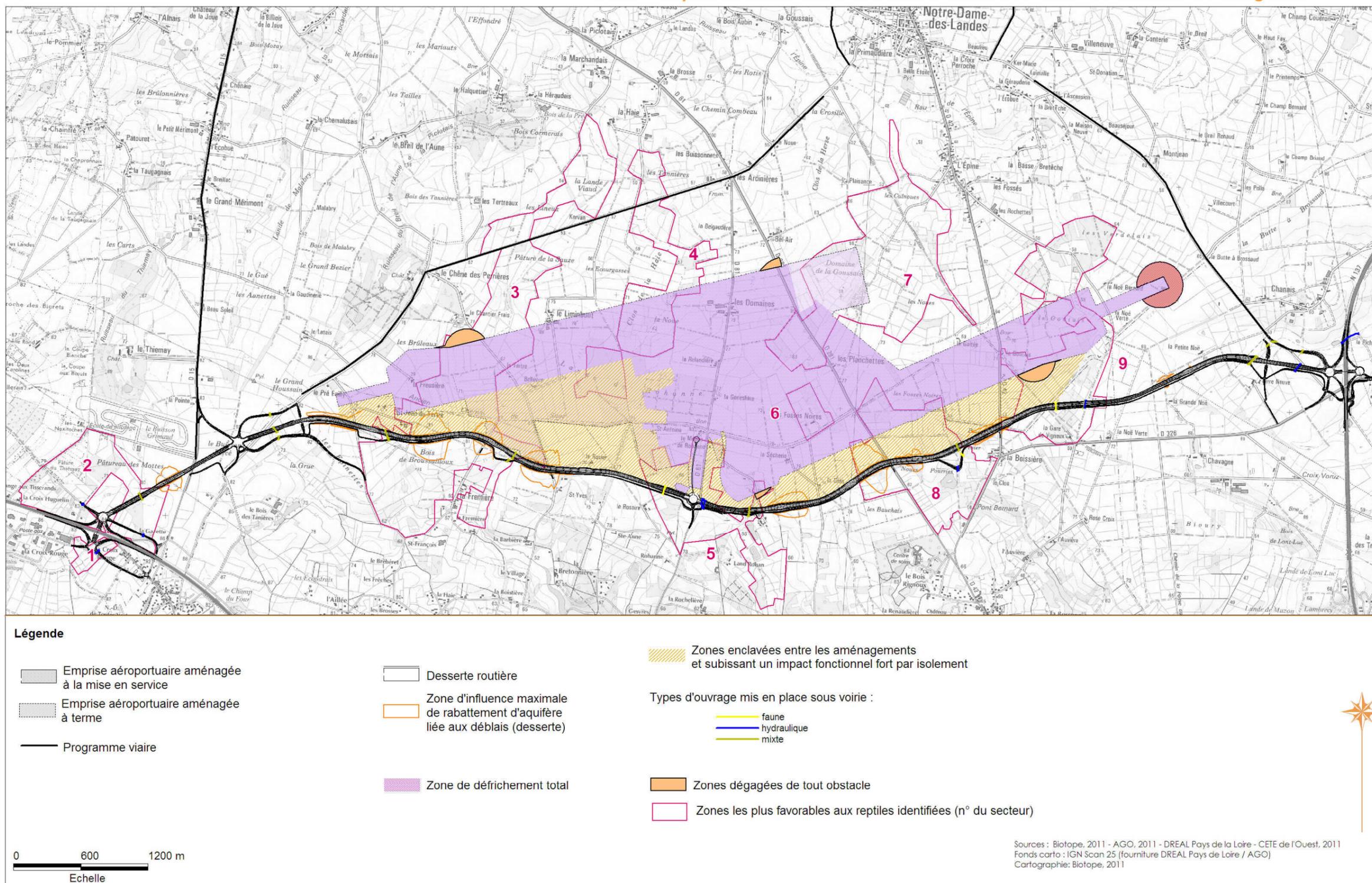


Figure 52. Localisation des secteurs par type d'impact envisagés - Groupe des reptiles

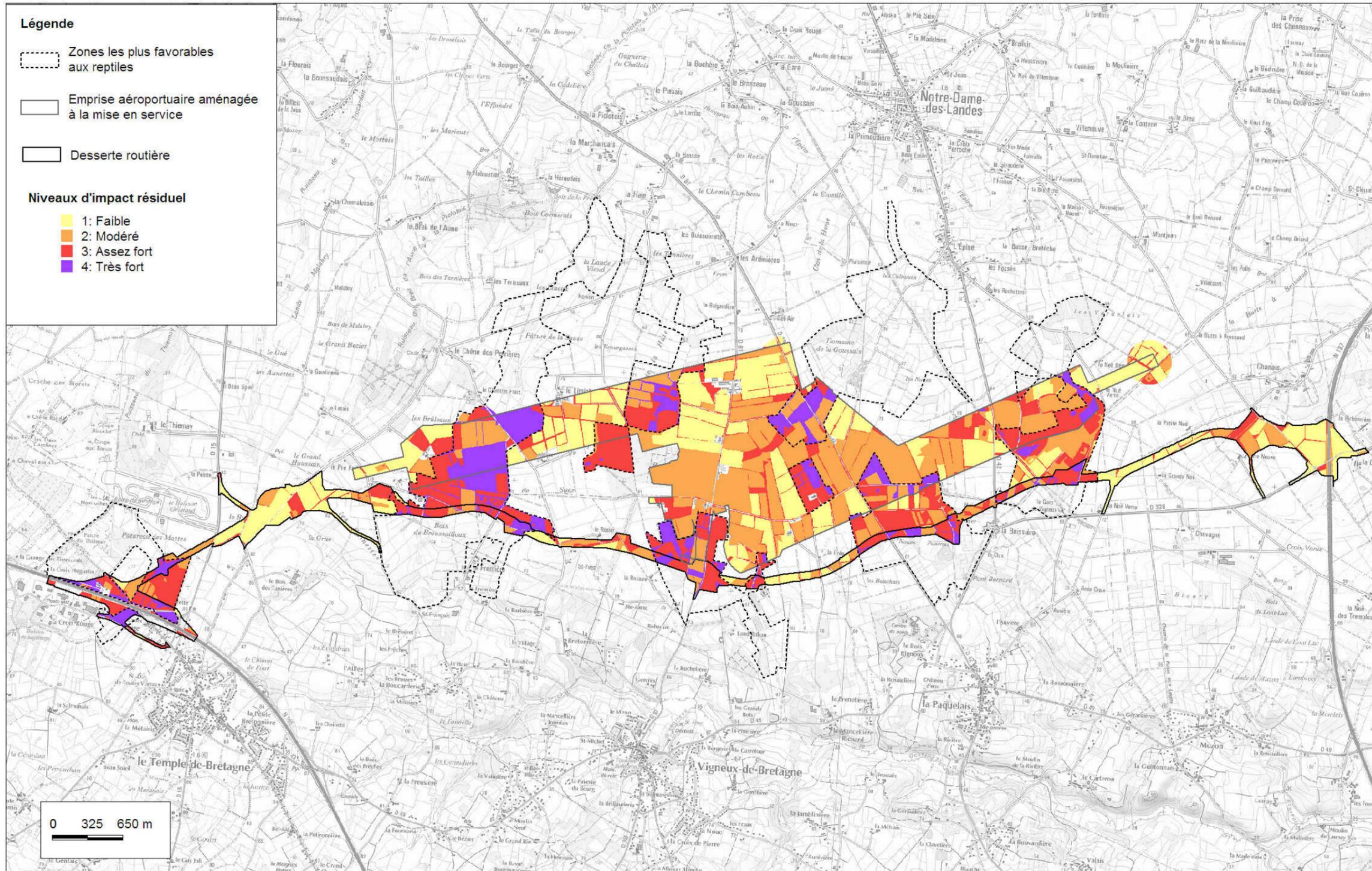


Figure 53. Niveau d'impact résiduel pour le groupe des reptiles à l'échelle de l'aire d'étude

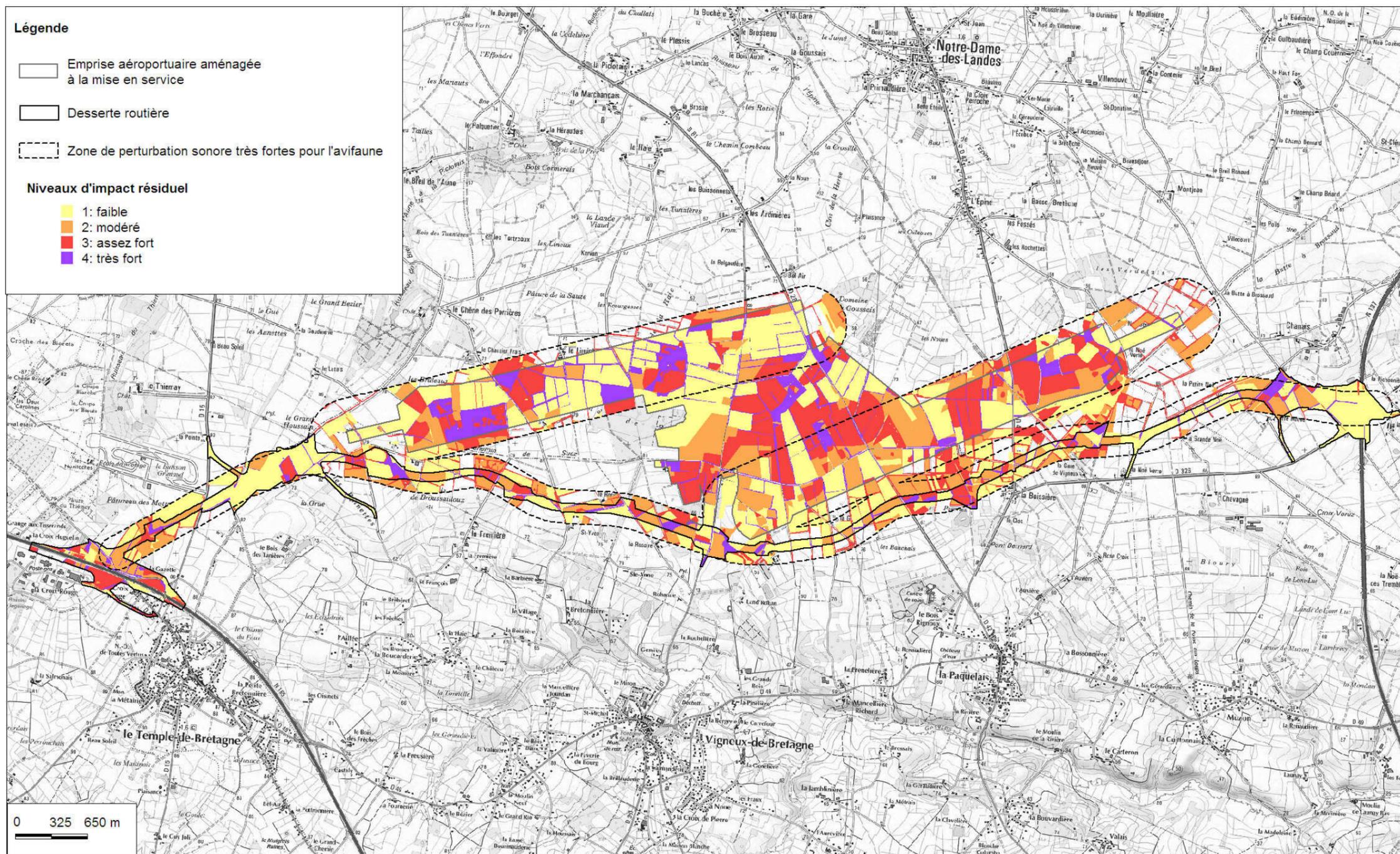


Figure 54. Niveau d'impact résiduel pour l'avifaune à l'échelle de l'aire d'étude

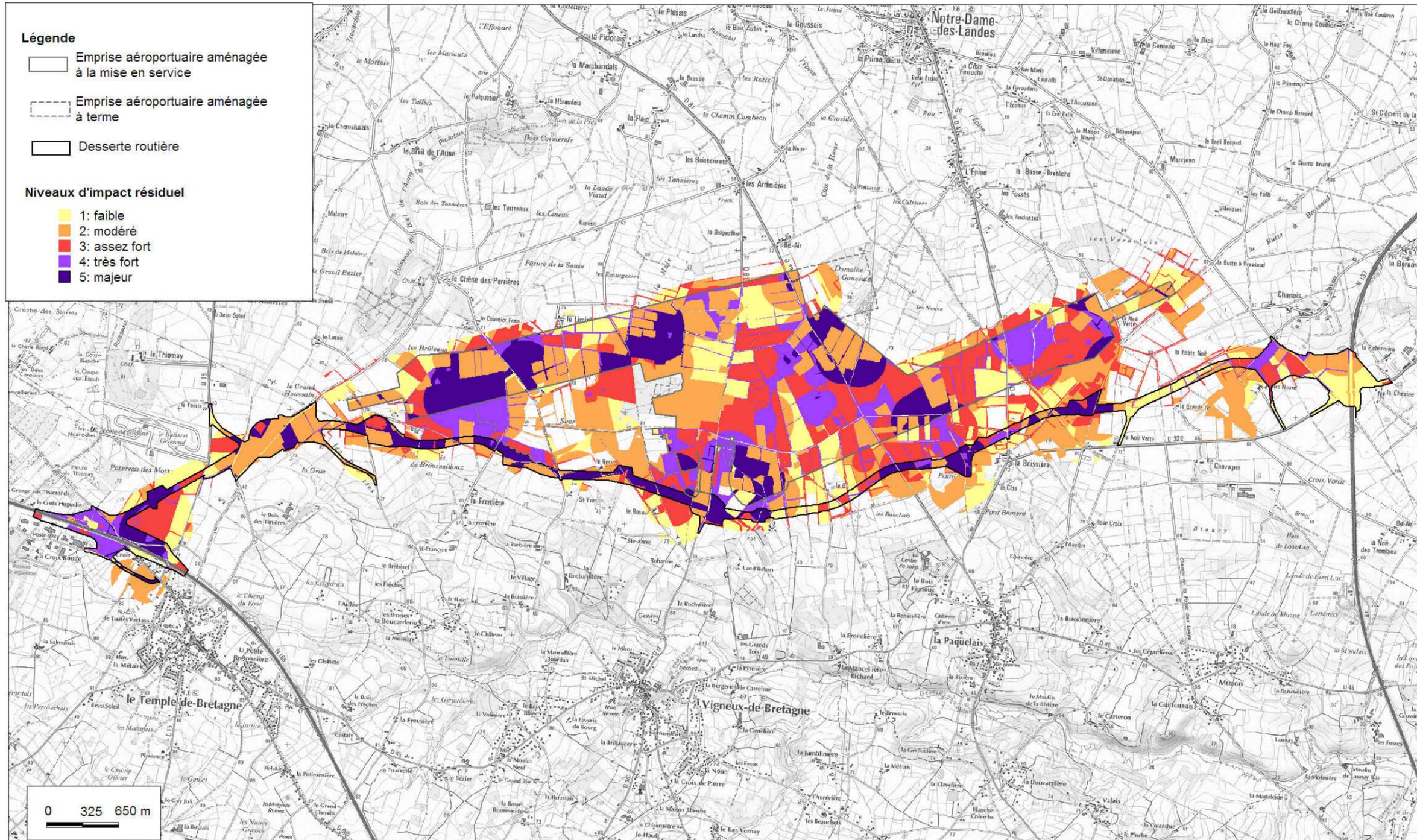


Figure 55. Niveau d'impact résiduel sur les habitats d'espèces (tous les groupes) à l'échelle de l'aire d'étude

Sources : Biotope, 2005-2006 - 2011
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / AGO)
Cartographie: Biotope, 2012

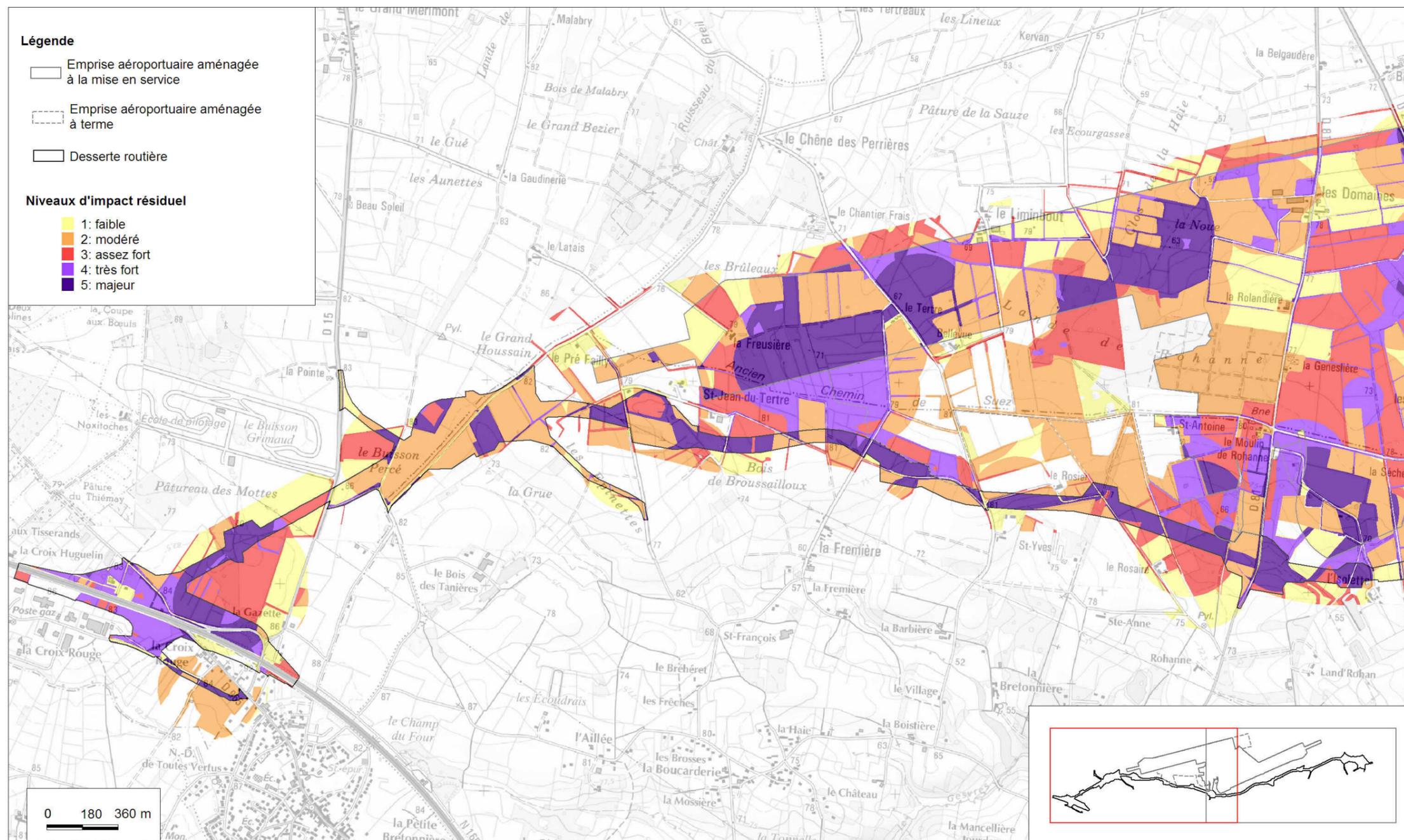
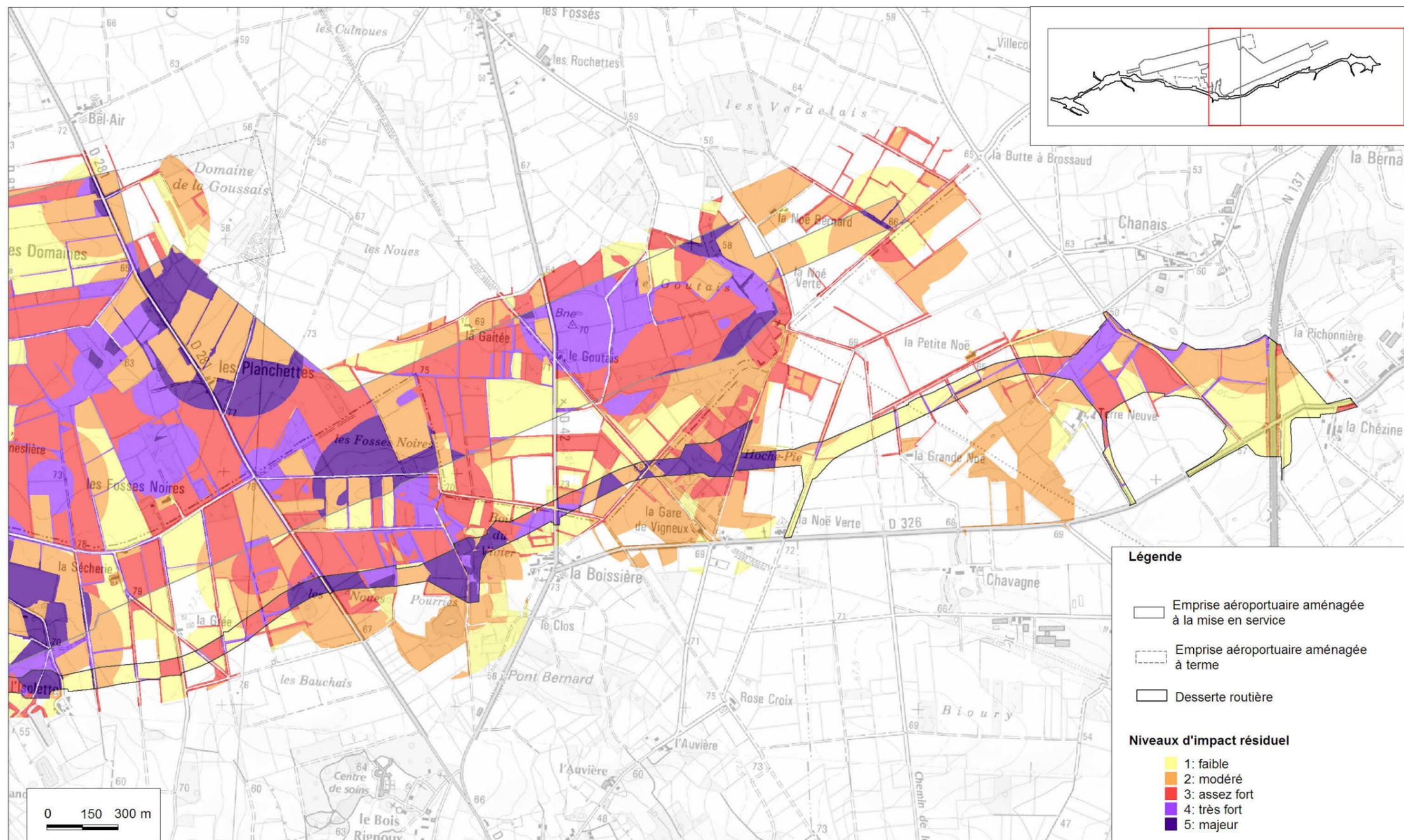


Figure 56. Niveau d'impact résiduel sur les habitats d'espèces (tous les groupes) - Zoom ouest



Sources : Biotope, 2005-2006 - 2011
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / AGO)
Cartographie: Biotope, 2012

Figure 57. Niveau d'impact résiduel sur les habitats d'espèces (tous les groupes) - Zoom est

Cartographie de la Piece B-2

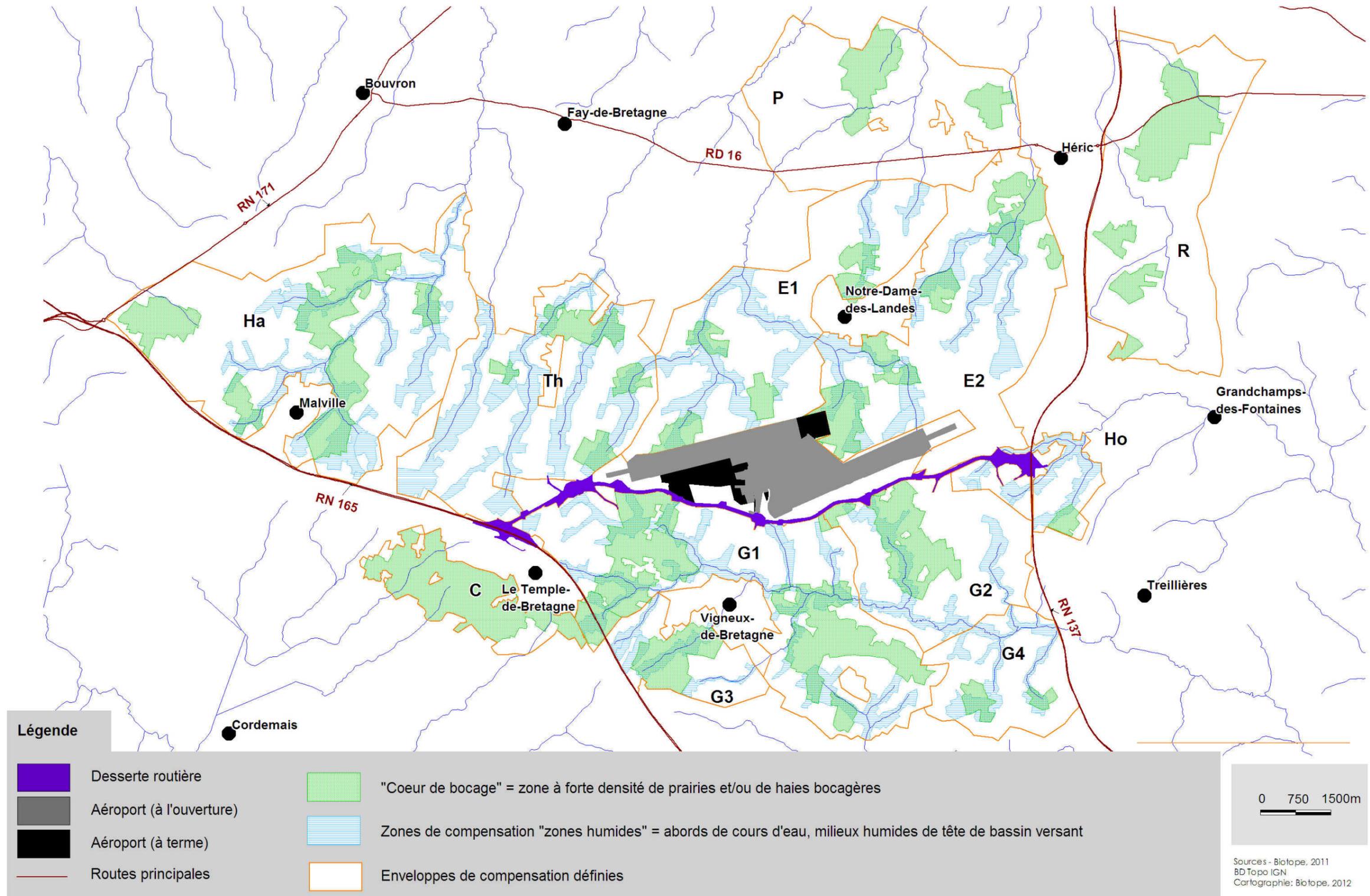


Figure 58. Localisation des enveloppes de compensation définies

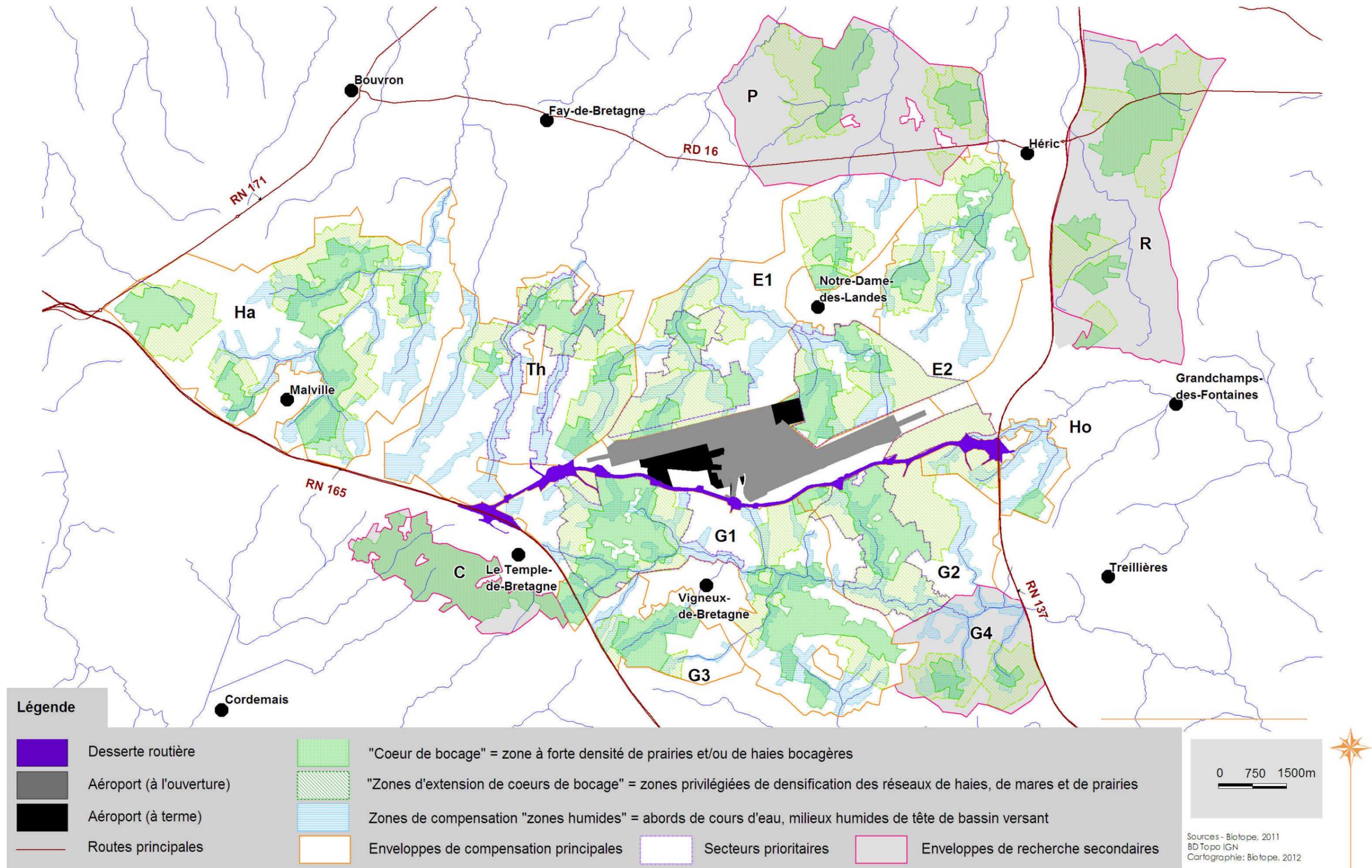


Figure 59. Localisation des zones d'intervention des enveloppes de compensation définies

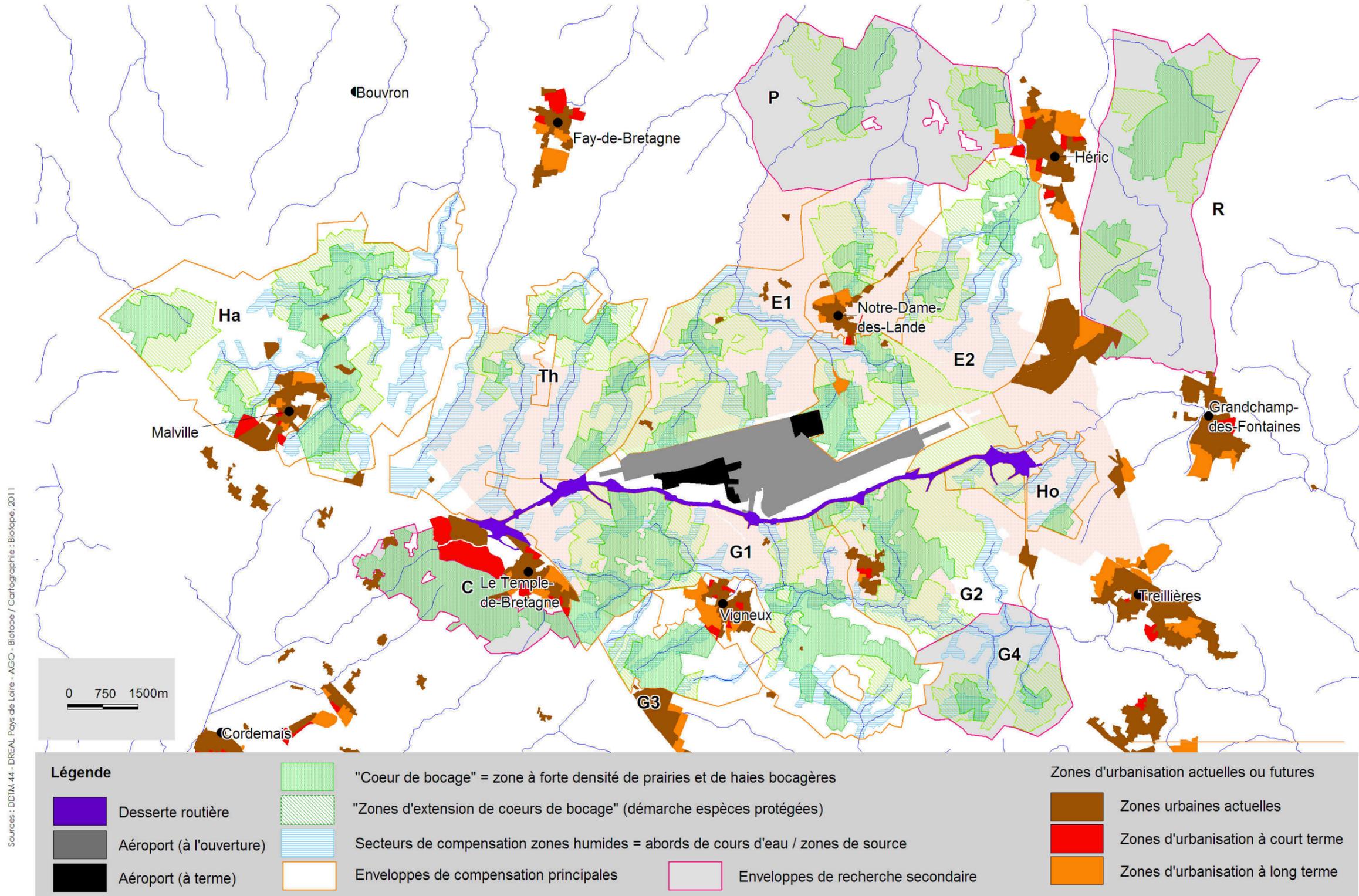


Figure 60. Localisation des zones d'urbanisation existantes et futures en lien avec les enveloppes de compensation définies

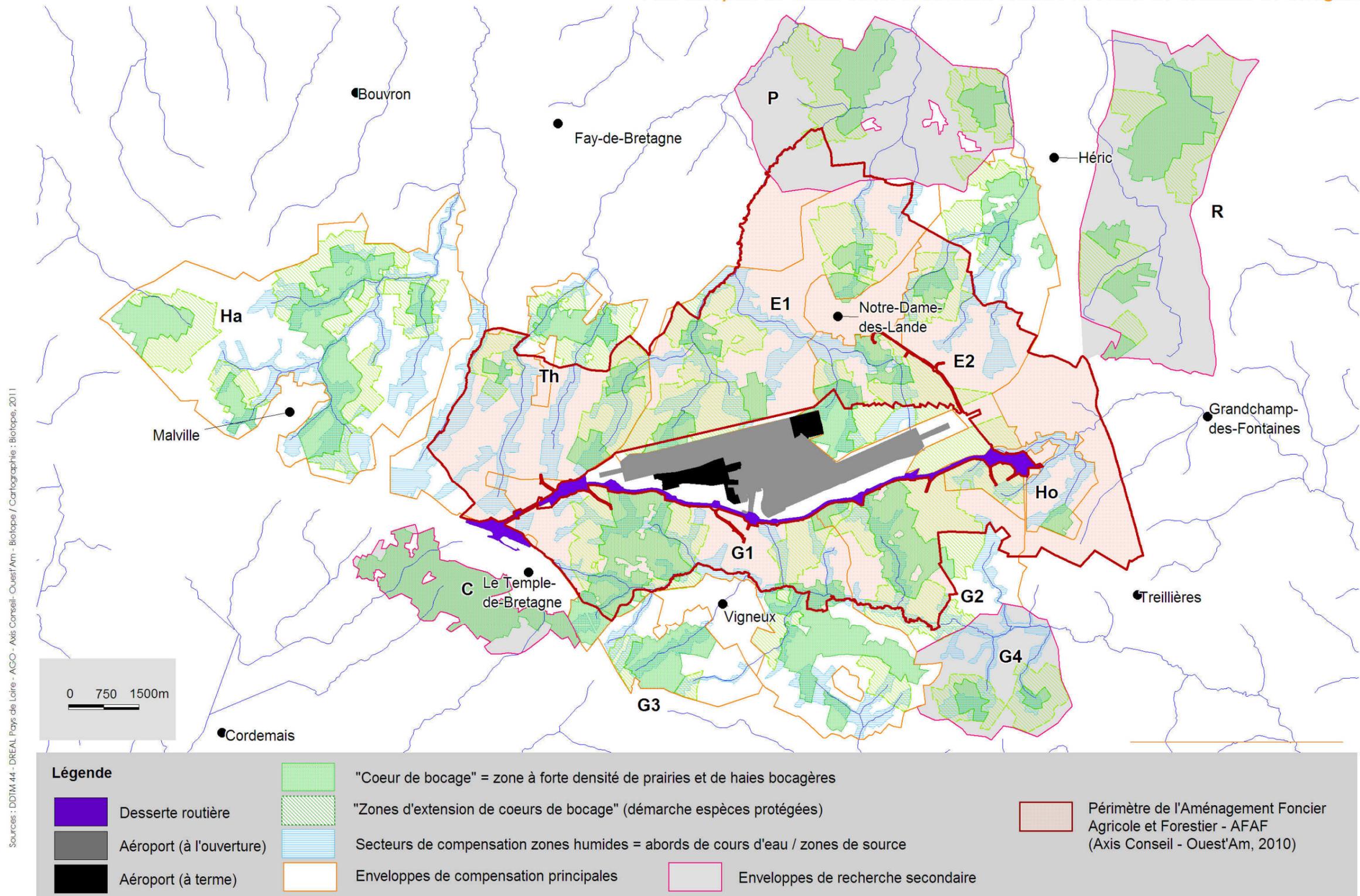
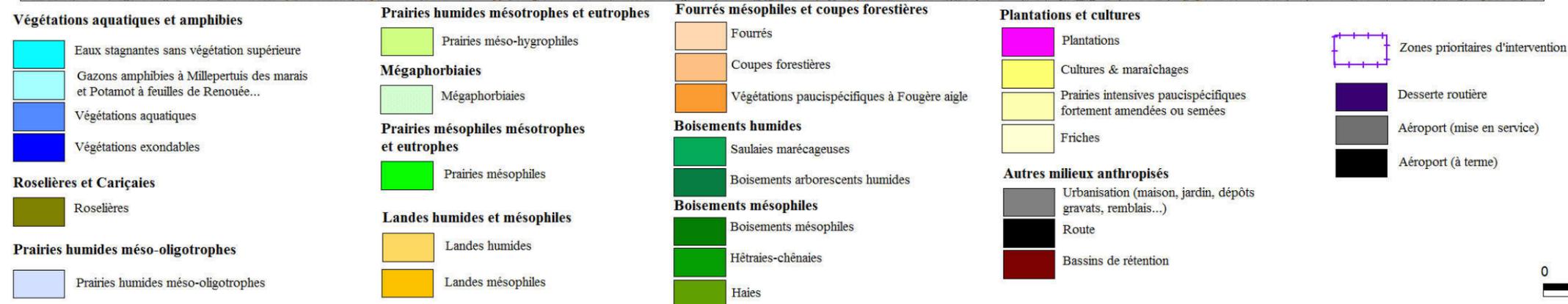
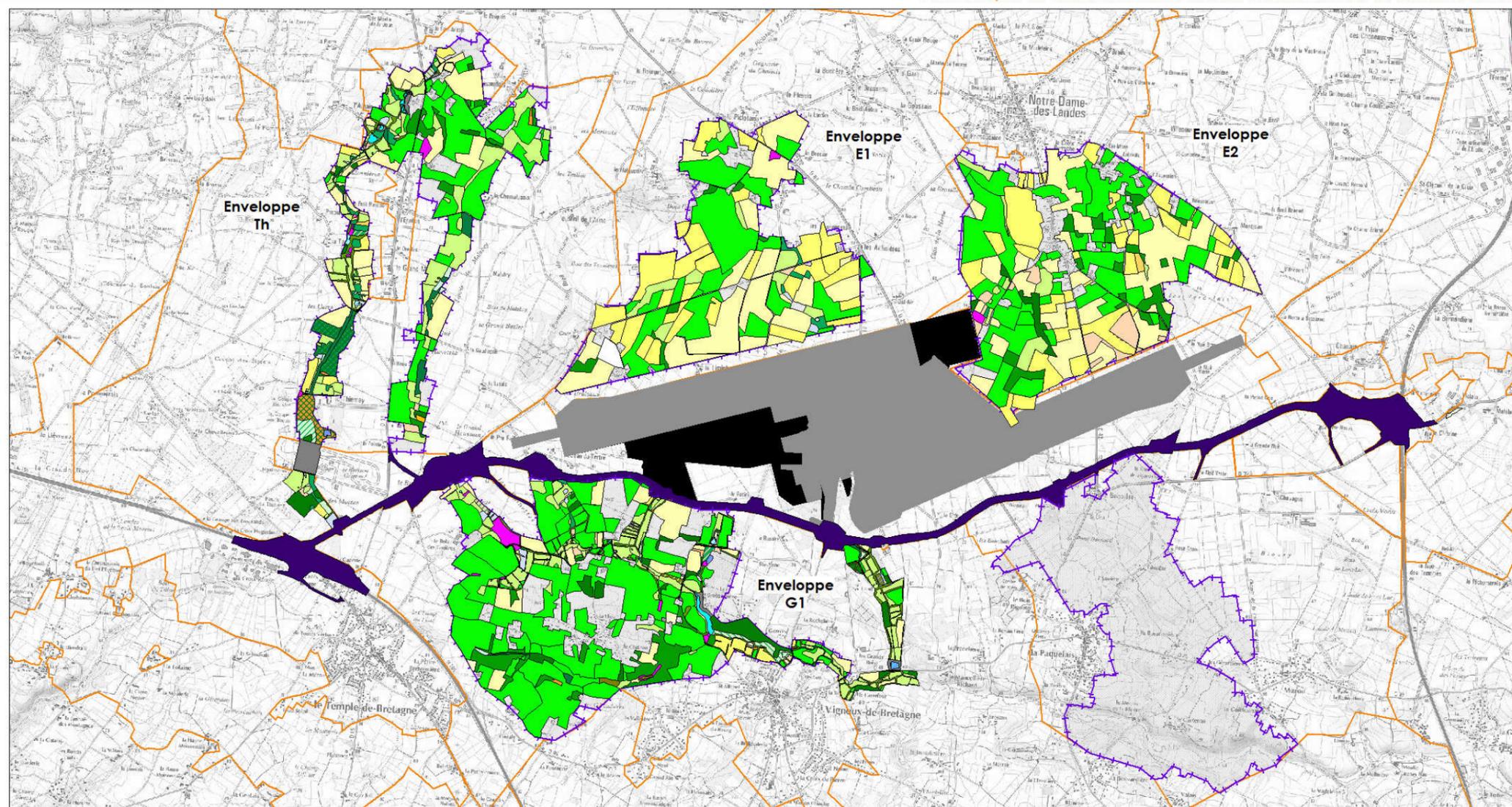


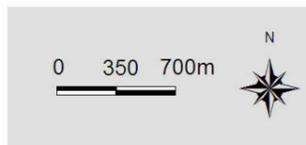
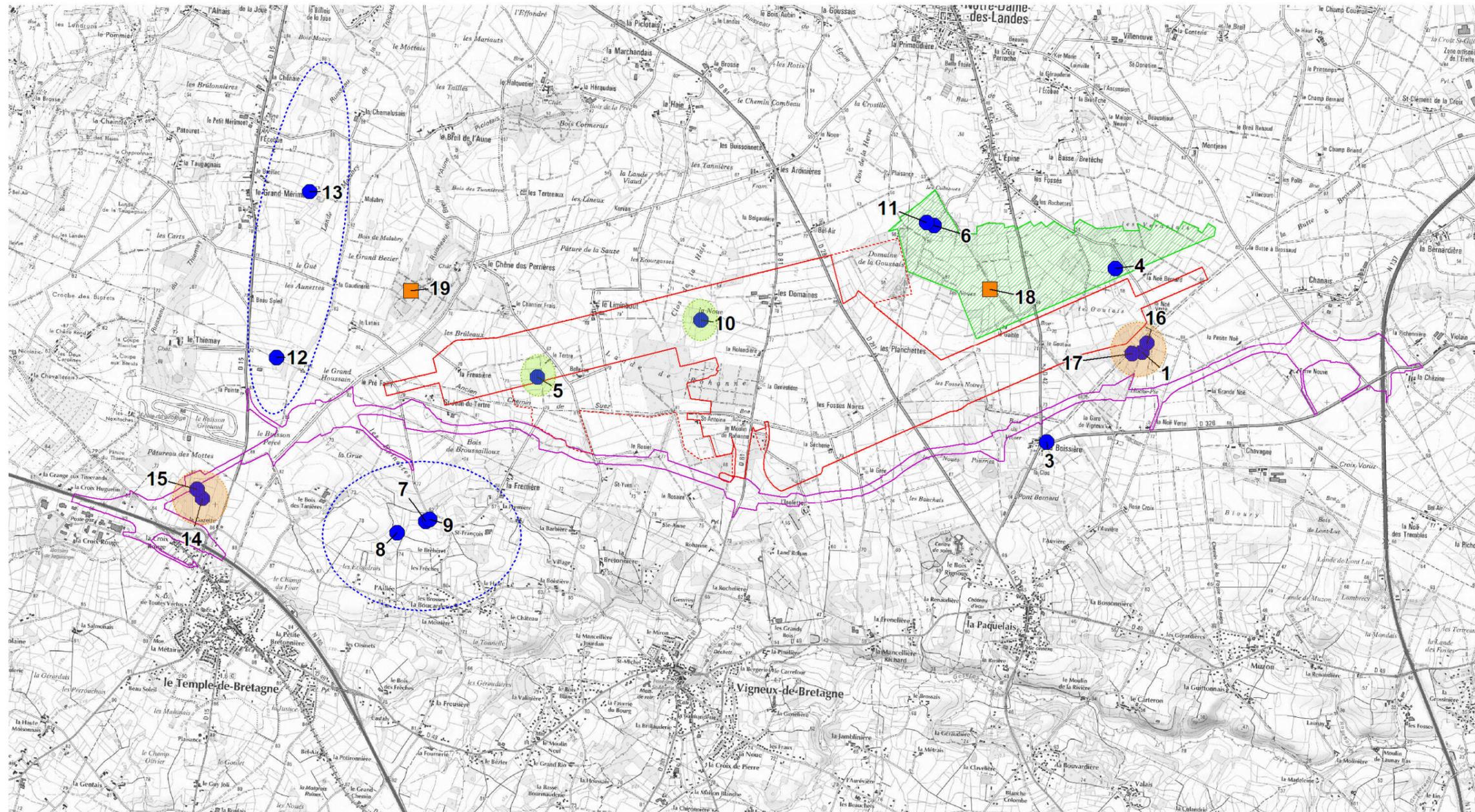
Figure 61. Localisation du périmètre d'aménagement foncier en lien avec les enveloppes de compensation définies



Sources : IGN, Socrn 25 - AGO - DREAL, PDL, Biotope 2011 - Cartographie : Biotope, 2011



Figure 62. Habitats naturels recensés au sein des zones prioritaires d'intervention des enveloppes compensatoires Th, E1, E2 et G1



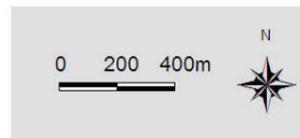
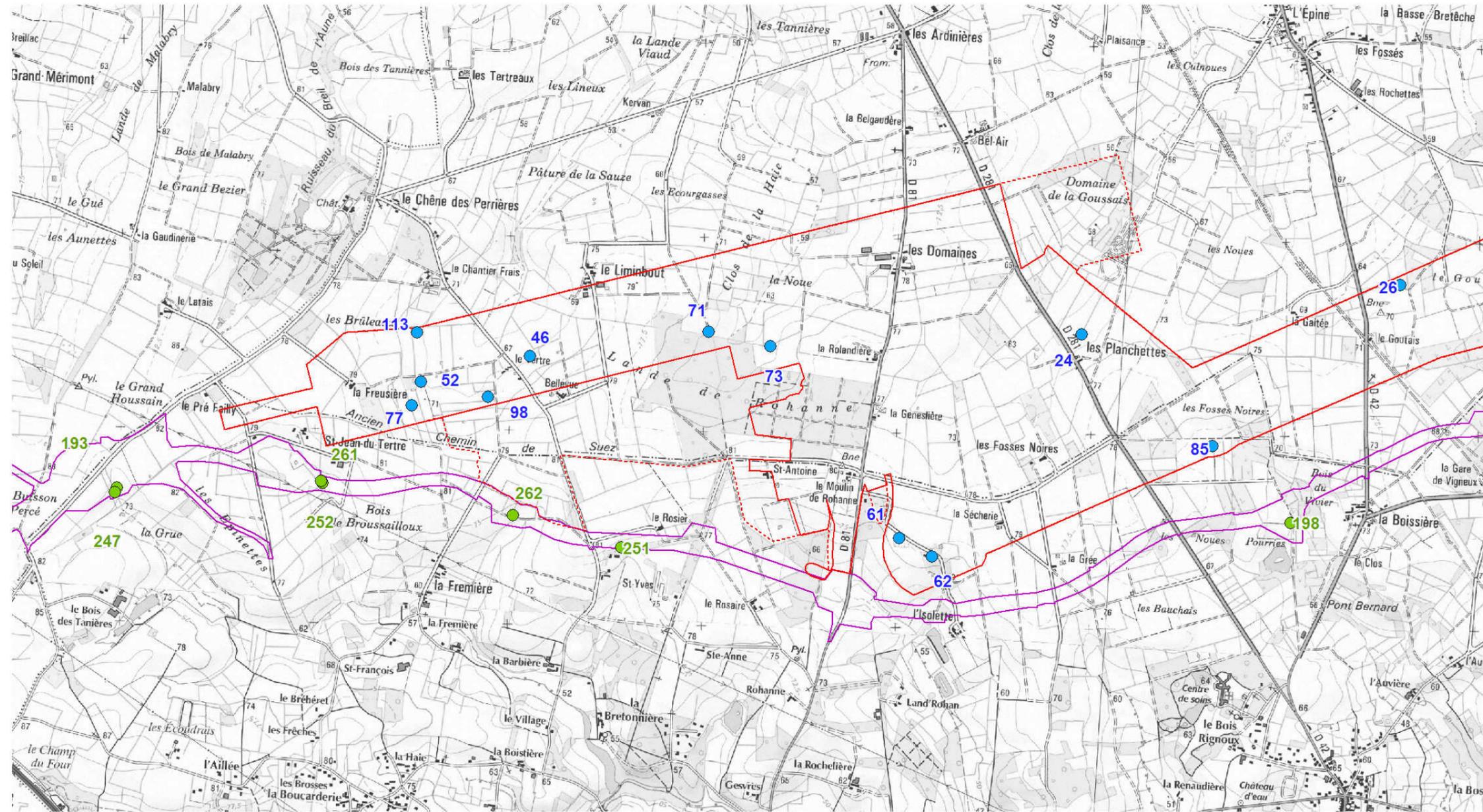
Espèces floristiques protégées
(dont la gestion et la protection est recherchée)

- **Luronium natans**
- **Myrica gale**

- ▭ Emprise aéroportuaire aménagée à la mise en service
- ▭ Emprise aéroportuaire aménagée à terme
- ▭ Emprises de la desserte routière

- ▨ Zone nord-est : secteur de mise en oeuvre de mesures compensatoires au sein des emprises de la concession aéroportuaire
- Zones privilégiées de recherche de sites favorables à la création de mares à Luronium
- Zones de protection et de suivi en phase chantier de stations situées à proximité des zones de travaux
- Station concernée par les actions de collecte de spécimens et des vases

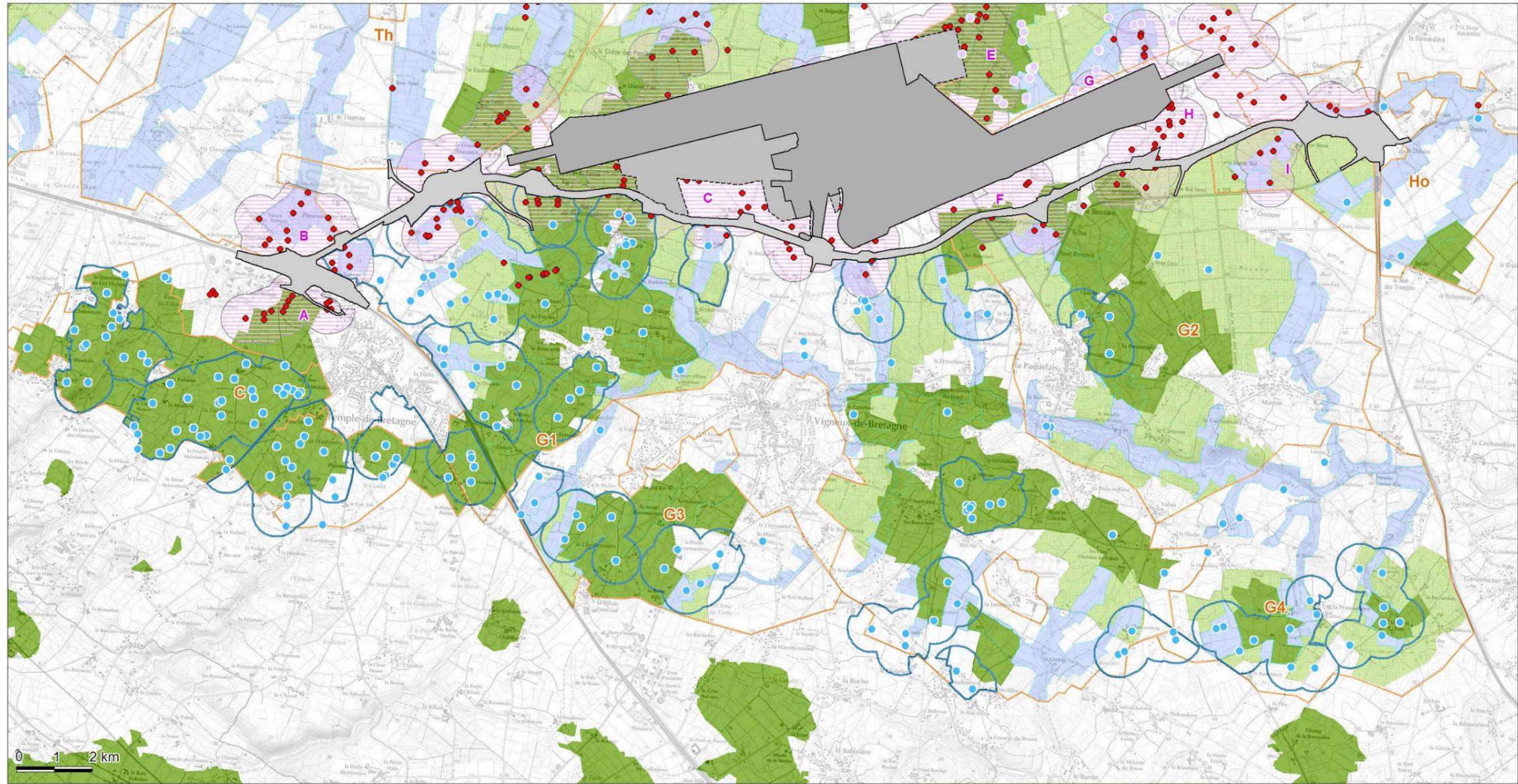
Figure 63. Localisation des mesures relatives au Luronium natans



- Emprise aéroportuaire aménagée à la mise en service
- Emprise aéroportuaire aménagée à terme
- Emprises de la desserte routière

- Mares de collecte retenues au sein des emprises de la desserte routière (7)
- Mares de collecte retenues au sein des emprises aéroportuaires (12)

Figure 64. Localisation des mares proposées pour les collectes (et transfert) d'amphibiens - Détail



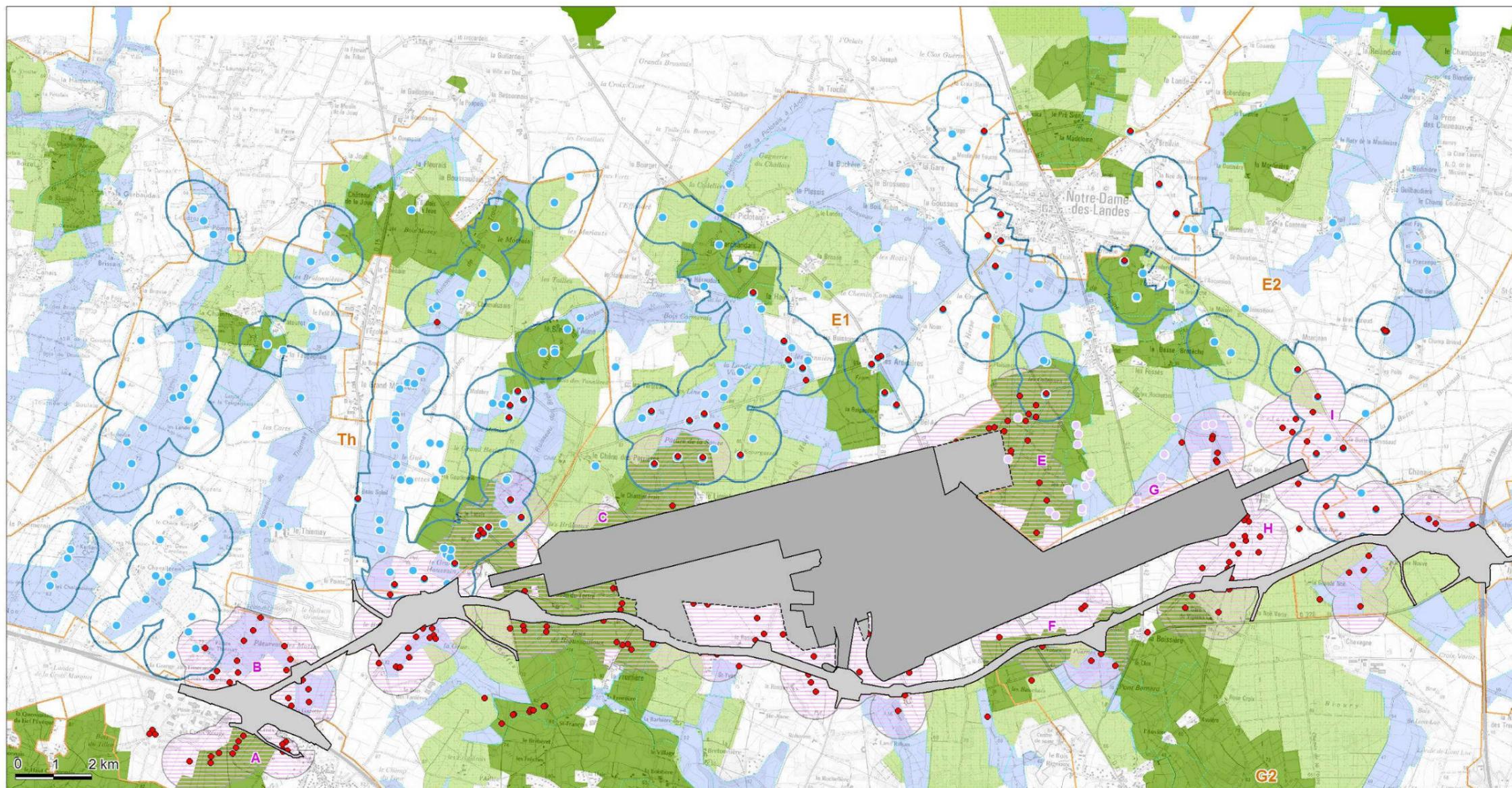
Légende

- | | | | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| | Emprise aéroportuaire aménagée à la mise en service | | Enveloppes de compensation définies (nom de l'enveloppe) | | Point d'eau caractérisé (2012) |
| | Emprise aéroportuaire aménagée à terme | | Zones de compensation "zone humide" | | Réseaux de mares identifiés sur les enveloppes de compensation |
| | Desserte routière | | "Coeur de bocage" identifié | | Mares expertisées en 2005 - 2011 |
| | | | Zones d'extension de "coeur de bocage" identifiés | | Réseaux de mares identifiés sur l'aire d'étude (n° du complexe) |
| | | | | | Point d'eau récemment identifié |



Sources : Biotope, 2006 - 2008 - 2001 / Dervenin, 2012
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / AGO)
Cartographie: Biotope, 2012

Figure 65. Réseaux de mares dans les enveloppes de compensation (C - G1 - G2 - G3 - G4 - Ho)



Légende

- Emprise aéroportuaire aménagée à la mise en service
- Emprise aéroportuaire aménagée à terme
- Desserte routière

- Enveloppes de compensation définies (nom de l'enveloppe)
- Zones de compensation "zone humide"
- "Coeur de bocage" identifié
- Zones d'extension de "coeur de bocage" identifiés

- Point d'eau caractérisé (2012)
- Réseaux de mares identifiés sur les enveloppes de compensation
- Mares expertisées en 2005 - 2011
- Réseaux de mares identifiés sur l'aire d'étude (n° du complexe)
- Point d'eau récemment identifié



Sources : Biotope, 2006-2008-2011 / Derivem, 2012
Fonds carto : IGN Scan 25 (fourniture DREAL Pays de Loire / ACO)
Cartographie: Biotope, 2012

Figure 66. Réseaux de mares dans les enveloppes de compensation (Th - E1 - E2)

Partie C-2 : Annexes

Annexe 1. Présentation du programme viaire (source : dossier loi sur l'eau – SOGREAH - AGO, 2012)	79
Annexe 2. Extraits de l'étude d'impact (DDE de Loire-Atlantique, 2006)	82
Annexe 3. Carte « Toponymie des principaux lieux de l'aire d'étude »	116
Annexe 4. Carte « Qualité des inventaires botaniques (2011) »	117
Annexe 5. Carte « Zones de recherches spécifiques Damier de la Succise et Sphinx de l'Epilobe »	118
Annexe 6. Carte « Localisation des mares prospectées en 2011 »	119
Annexe 7. Carte « Reptiles : localisation des plaques et des transects »	120
Annexe 8. Carte « Localisation des points d'écoute/Indices Ponctuels d'Abondance »	121
Annexe 9. Carte « Localisation des prospections chiroptères (expertises de 2011) »	122
Annexe 10. Carte « Prospections chiroptères : pression d'observation »	123
Annexe 11. Dates et conditions précises des inventaires 2011 (amphibiens et chiroptères)	124
Annexe 12. Carte « Localisation des amphibiens » (bilan des expertises 2005/2006 et 2011)	128
Annexe 13. Tableau – Note d'intérêt pour les amphibiens retenues dans l'analyse, selon les types d'habitats naturels et leur situation	129
Annexe 14. Tableau - Bilan des surfaces par habitat naturel et par niveau d'intérêt pour les amphibiens au sein de l'aire d'étude	130
Annexe 15. Carte « Localisation des observations de reptiles par espèces (2011-2006) »	131
Annexe 16. Tableau « Bilan des surfaces par niveaux d'intérêt pour les reptiles au sein de l'aire d'étude »	132
Annexe 17. Compléments des expertises piscicoles : caractéristiques du peuplement piscicole recensé sur la station du Gesvres et description des sites expertisés	133
Annexe 18. Liste complète des oiseaux recensés en 2011 et période d'observation sur le site d'étude	137
Annexe 19. Analyse détaillée des enjeux et impacts pour la flore protégée : Desserte routière	139
Annexe 20. Analyse détaillée des enjeux et impacts pour les insectes protégée : Desserte routière	140
Annexe 21. Analyse détaillée des enjeux et impacts pour les amphibiens protégés : Desserte routière	143
Annexe 22. Analyse détaillée des enjeux et impacts pour les reptiles protégés : Desserte routière	151
Annexe 23. Analyse détaillée des enjeux et impacts pour les chiroptères protégés : Desserte routière	156
Annexe 24. Prescriptions environnementales dans le cadre de l'aménagement foncier lié à l'aéroport du Grand-Ouest Notre-Dame-des-Landes	160
Annexe 25. Prescriptions environnementales dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la desserte routière de l'aéroport du Grand-Ouest Notre-Dame-des-Landes	163
Annexe 26. Convention tripartite entre le Conseil général de Loire-Atlantique et les maîtres d'ouvrage concernant l'aménagement foncier signée le 29/03/2012	166

Annexe 1. Présentation du programme viaire (source : dossier loi sur l'eau - SOGREAH - AGO, 2012)

Aménagement de la VC3 et programme viaire associé

Suite à l'enquête publique réalisée en 2006, des mesures compensatoires complémentaires ont été identifiées en vue de rétablir les circulations nord-sud des voiries locales (RD81, RD281 et RD42), interrompues par la plate-forme aéroportuaire. Ces mesures ont été reprises au sein des « Engagements de l'Etat ».

Ainsi, il est prévu de recalibrer les voiries existantes à proximité de la plate-forme afin de répondre au futur report de trafic :

- Sur la VC3, depuis la sortie de Notre-Dame-des-Landes jusqu'au raccordement avec la desserte routière (soit 4 km environ) : recalibrage et sécurisation de la voie existante, réalisation d'une voie mixte. Les aménagements sur la VC3 bénéficient d'une DUP ;
- Sur la RD15, depuis la sortie de Fay-de-Bretagne jusqu'au raccordement avec la desserte routière (soit 9 km environ) : sécurisation et reprise des revêtements de la voie ;
- Sur la VC1/VC12, depuis la sortie de Notre-Dame-des-Landes jusqu'au raccordement avec la future desserte routière (soit 6 km environ) : recalibrage et sécurisation de la voie existante ;
- Sur la RD 326, depuis le rond-point de Curette jusqu'au raccordement avec la future desserte routière (soit 2,5 km environ) :: sécurisation et reprise du tracé existant, réalisation d'une piste cyclable ;
- Sur le carrefour de la RD326 avec la route dite de Notre-Dame-des-Landes, par la réalisation d'un tourne à gauche.

Principaux ouvrages de gestion des eaux

★ Ouvrages de gestion des eaux pluviales

Les surdébits générés par la requalification des voiries locales sont tamponnés par des fossés subhorizontaux de rétention/décantation positionnés aux points bas des profils routiers. S'agissant pour l'essentiel de requalification de voiries existantes, il a été retenu le principe de dimensionner les ouvrages hydrauliques pour la pluie décennale.

Un déversoir dimensionné pour évacuer la pluie centennale et une vanne de fermeture permettant de confiner une éventuelle pollution accidentelle sont réalisés sur chaque ouvrage.

★ Ouvrages hydrauliques sur cours d'eau

L'ensemble des cours d'eau traversé par la VC3 et le programme viaire feront l'objet de rétablissement des traversées.

Ces traversées sont, conformément aux « Engagements de l'Etat », dimensionnées au niveau hydraulique pour répondre à une crue centennale, avec maintien d'un tirant d'air.

La continuité écologique est maintenue grâce à la pose de dalots, avec reconstitution du substrat. Les traversées sont équipées d'une banquette pour favoriser le passage de la petite faune.

La requalification des traversées des cours d'eau sous les voies de desserte locale permet d'améliorer la situation actuelle, où nombre de ces traversées sont actuellement sous dimensionnées (buses de petite taille, contre pente, ...), générant périodiquement des inondations

Phasage des travaux

la réalisation des travaux de la VC3 et du programme viaire sont effectués avant la mise en service de l'aéroport - extrait des « Engagements de l'Etat ».

★ la VC3 :

Conformément aux « Engagements de l'Etat », la voie communale n°03 fait l'objet de travaux d'élargissement entre Notre-Dame-des-Landes et l'échangeur de Grandchamp-des-Fontaines. Déclarés d'Utilité Publique par décret du 9 février 2008, les travaux pourront débuter au cours du premier semestre 2013.

★ le programme viaire (hors contournement du bourg de Notre Dame des Landes) :

Ce programme fait l'objet en parallèle d'une étude d'impact dans le cadre de la demande de Déclaration d'utilité Publique.

Les études sont en cours depuis le premier semestre 2011 « afin d'être en mesure d'assurer le rétablissement des voiries coupées par la plate-forme avant le démarrage des travaux de celle-ci ».

Nature des travaux

Afin de sécuriser et fluidifier la circulation sur les voiries de contournement de la plate-forme et de garantir la capacité et la qualité de desserte locales, les travaux suivants sont prévus d'être réalisés :

★ Sur la VC3, entre Notre-Dame-des-Landes et la RN137 (soit 4 km environ - largeur actuelle de 4,5 m) :

- Elargissement de la chaussée à 6 ml côté ouest avec reprise de virage, finition en enrobé et réalisation d'accotements (1,5 m) ;
- Réalisation d'un itinéraire de 3 ml de largeur pour la desserte agricole et utilisable par les cycliste et piétons, revêtement bicouche ;
- Réalisation de fossés et busage de traverse pour le maintien de l'écoulement des eaux ;
- Signalisation de police ;
- Replantation d'une haie arbustive côté extension ;
- Aménagement d'un carrefour giratoire ;
- Réalisation d'une clôture agricole le long de l'itinéraire de la voie agricole.

★ Sur la RD15, entre Fay-de-Bretagne et Le Temple-de-Bretagne (soit 9 km environ - largeur actuelle d'environ 5,5 m) :

- Reprise du revêtement ;
- Aménagements de type urbain en sortie d'agglomération ;
- Création d'un giratoire franchissable au droit de la RD90 ;
- Reprise de la signalisation et aménagements de sécurité ;

★ Sur la VC1/VC12, entre Notre-Dame-des-Landes et Le Temple-de-Bretagne (soit 6 km environ - largeur actuelle de 4,5 m) :

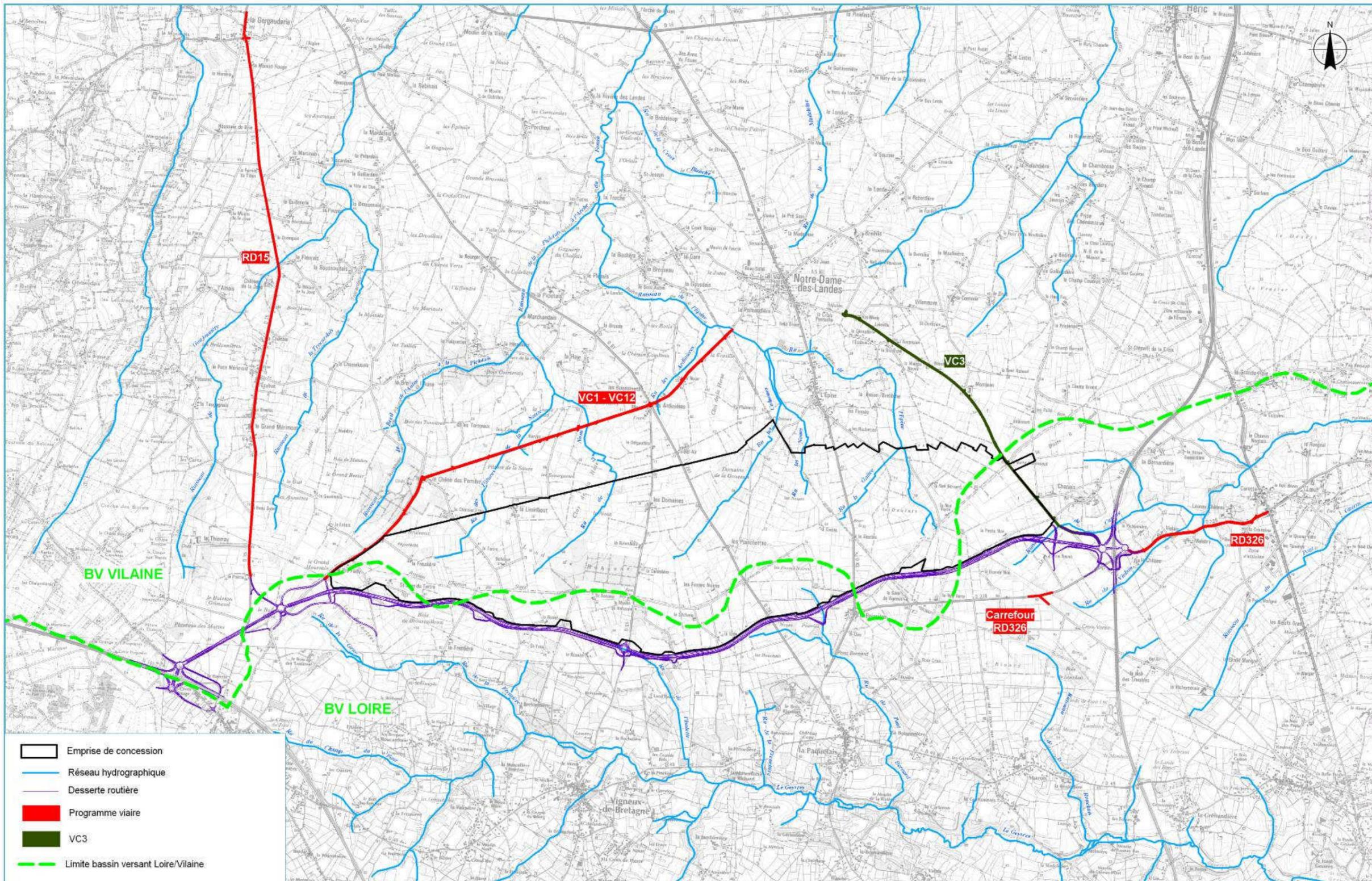
- Elargissement de la chaussée à 5,50 m ;
- Stabilisation des accotements ;
- Rétablissement des talus et des haies bocagères ;
- Adaptation de la signalisation verticale et horizontale ;
- Sécurisation du carrefour du Chêne des Perrières, suppression du masque visuel et reprise du virage ;
- Mise en place d'une signalisation verticale ;
- Aménagement de la traversée du Hameau des Ardillières ;
- Sécurisation du franchissement du ruisseau de l'Epine par des garde-corps et glissières bois sur 100 m, par le rétrécissement de voie et priorité, l'adaptation de la signalisation verticale.

★ **Sur la RD 326, entre la RN137 et le rond-point de Curette (soit 2,5 km environ - largeur actuelle de 4,5 m) :**

- Recalibrage de la chaussée à 5,50 m avec réalisation d'accotement (1,50 m) ;
- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de large ;
- Interdiction aux poids lourds supérieurs à 12,5 tonnes ;
- Limitation de la vitesse à 70 km/h et 50 km/h en entrée de Curette ;
- Mise en place d'une signalisation adaptée.

★ **Sur le carrefour de la RD326 avec la route de Notre Dame des Landes, pour améliorer les conditions de giration et de sécurité, il est proposé les aménagements suivants :**

- Réalisation d'un tourne à gauche tenant compte du trafic agricole ;
- Elargissement des rayons d'entrées du carrefour et de la voie ;
- Redressement du tracé de la voie communale, élargissement de celle-ci et réalisation d'un îlot directionnel ;
- Adaptation de la signalisation verticale et horizontale ;
- Reprise du revêtement.



Sources : AGO, SCAN25®
Réalisation : Sogreah 2011

0 0,4 2 Km